

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Samedi 3 juin 2023 à Roussillon

Présents élus : AURAMBOUT Stéphanie, BARATA Paula, BOUSSUGE Martine, BRECHET Sophie, COURTOIS Eric, DEFOUR Jean-Pierre, DOURY Frédéric, EYMARD Christian, GALLET Bernard, HARENT Eliane, KERNEIS Hervé, LANDY Pascale, MOREAU Florian, PERRIN Patrice, RIPERT Alain, SCHUTTERS Thierry, SINGLA Patrick

Invités : SENELOZE Daniel

Excusés : COLOMBANI Frédéric, CORDURI-DAVIET Valérie, DAVIET Jean-Michel, DORNE Emilien, JACQUET Pascal, LEVARLET Christian, MESSONIER Gilles, PEAN Patrick, RONDEAU Solène, ROUX Nathalie, UROZ Frédéric, CAPPI Ingrid, PICHONNIER Clément,

CTS excusé : MALFONDET Gilles,

Salariés excusés : BUY Liam, FAYOLLAT David, GEOFFRAY Bruno, ROCHE Chantal, THIEBAULT Boris

Absents : MOREL Carine, REY Amandine, LEFOULON Geneviève

Conseiller Technique et Sportif présents : CADEI Franck, MULLER Franck, RENAUD Christine

Assistent : ARDAIN Sophie, BERNAL Any, BOUSSUGE Pierre-Yves, BOYER Romain, CHASSON Isabelle, DAIN Ludovic, LARMANDE Fanny, LARUE Benoît, MASSERON Chloé, MOUSNIER Géraud, PASSEMARD Lucas, PRIVET Laurence, REAULT Jérémy, SOUPIROT Philippe

Clubs présents et représentés

Voir annexe.

Accueil

L'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte sous la présidence d'Alain RIPERT ; il s'agit de la septième AG depuis la fusion.

Nous remercions :

- Les différentes municipalités qui ont permis l'organisation de cette journée : Roussillon, Salaise-sur-Sanne, St Maurice l'Exil, Péage de Roussillon ainsi que le Club Omnisports de Rhodia et Pascale Landy, élue au CA de la Ligue
- Les différentes structures qui se sont rendues disponibles

Le quorum est atteint, 1000 voix pour 85.03 % de représentation.

Test des zapettes

A partir des boitiers fournis un test est effectué et les ajustements sont faits.

Ouverture de l'AG

Alain Ripert remercie Josette Bonnet, adjointe aux sports de Roussillon, Bertrand Gille, vice-président et représentant de la FFHANDBALL.

Des remerciements à la ville pour avoir mis à disposition cet amphithéâtre et les infrastructures.

La parole est donnée à Madame d'Adjointe aux sports qui souhaite la bienvenue à tous les participants au sein de cet ensemble formé de quatre communes. Il y a environ 4000 adhérents et l'ensemble des élus remercie la ligue d'avoir choisi ce territoire.

Théo GIOVANELLI, président du club de Rhodia, remercie Mme Bonnet, l'adjointe aux sports, le club de Péage de Roussillon et tous les bénévoles qui ont permis la mise en place de cette journée.

Alain RIPERT rappelle que cette région est le reflet de deux personnes emblématiques du handball Denis Lathoud, international et Alain Behm, historien du HB et ancien joueur ; un coup de chapeau également à Chambéry pour sa qualification au championnat d'Europe.

Bertrand GILLE remercie toutes les personnes présentes pour cet instant institutionnel fort, qui est un moment important pour nos valeurs extraordinaires. Nous avons tous cette échéance de Paris 2024 qui, nous l'espérons, sera un grand évènement.

Bonne Assemblée Générale à tous.

Rapport moral du Président

Ce rapport moral a été construit en se projetant davantage sur l'avenir que sur le passé.

En 2020, nous étions 42 100 licenciés. La Covid est passée par là : en 2021, nous comptons 33 555 licenciés ; en 2022, 38 117 licenciés, et aujourd'hui, nous sommes **42400 licences compétitives**. Vous avez franchi l'étape de la COVID et vous avez pu accueillir encore plus de personnes. Le handball est porteur d'avenir et malgré les difficultés rencontrées, nous allons toujours de l'avant.

Nous sommes 232 clubs dont six nouveaux, 6 en sommeil et 2 liquidations (Bourg-de-Péage et Vénissieux, secteur professionnel).

Bravo à toutes et tous. Soyons optimistes et mobilisés pour l'avenir, et plus particulièrement pour la saison à venir avec comme point d'orgue les JO en France et la quête de deux médailles d'or (masculins / féminins).

Ces JO seront, je n'en doute pas, un booster, un accélérateur de notre développement et nous nous devons bien entendu de soutenir les équipes de France à Paris et Lille, ainsi que d'organiser des événements sur le plan local durant cette saison 2023/2024.

Nous devons nous préparer dès cette saison à accueillir de nouvelles et nouveaux licenciés.

Ces équipes de France qui obtiennent de bons résultats depuis un certain nombre d'années, sont le moteur de notre développement mais ce n'est pas le seul. Nous, et vous, prenons une part importante de ce moteur par le biais du renouvellement des élites.

Ce soutien à la pérennisation des résultats des équipes de France commence par :

- La mise en place d'une filière performante, mise en place d'une détection des potentiels, détection déployée sur l'ensemble du territoire avec les comités avec des jeunes féminines

et masculins orientés vers les pôles espoir puis vers les pôles d'excellence en collaboration avec les clubs.

- Les résultats obtenus aux interligues féminines (championnes de France) et les interligues masculins.
- Les résultats aux Interpoles masculins et féminins (3^{èmes}) et quelques profils intégrant les équipes de France jeune et les centres de formation des clubs professionnels.

Toutes ces actions montrent que notre filière est performante ; pour autant, nous devons analyser notre dispositif et l'optimiser structurellement, humainement et économiquement.

Les clubs que vous représentez sont les acteurs essentiels et les moteurs du développement de l'activité donc de l'évolution du nombre de pratiquants entre autres.

Vous avez montré une capacité énorme à vous adapter à des événements imprévus (COVID) et à répondre très positivement aux demandes des familles et des enfants. Nous avons ce devoir permanent de nous adapter aux événements. Nous devons accepter individuellement et collectivement de rencontrer des difficultés et apporter des réponses dans la durée.

Demain, nous aurons encore besoin d'adaptation. S'adapter c'est avant tout :

- Avoir collectivement la capacité à anticiper,
- Avoir collectivement la capacité de nous inscrire dans une démarche prospective,
- Avoir collectivement la capacité à entreprendre,
- Avoir collectivement la capacité à porter des projets régaliens et novateurs,
- Avoir collectivement la capacité à accepter que le handball d'aujourd'hui est multidimensionnel et complexe. Le tout dans un environnement en perpétuelle évolution.

L'engagement des dirigeants aujourd'hui est très différent : nous sommes en difficulté pour trouver de nouvelles personnes et il est montré statistiquement que les nouveaux dirigeants ne s'investiront pas de la même manière que nous.

La concurrence des sports est de plus en plus présente ; l'aide de nos partenaires institutionnels est en forte diminution ; tous ces éléments nous demandent de revoir nos modèles économiques. Force est de constater que les joueurs d'aujourd'hui sont moins investis dans l'association que par le passé. Ils sont également un peu plus « consommateurs ».

Si la pratique compétitive est la base de notre engagement et la raison prioritaire de l'engagement de nos adhérents(es), il ne faut pas oublier que nous ne pouvons pas parler d'un seul handball mais de plusieurs handballs (handball à 4, Hand fit, Beach, Hand fauteuil, baby-hand, ...) avec les difficultés que vous pouvez rencontrer afin de combiner cet ensemble d'activités.

Il ne me semble pas possible d'imaginer que le handball de demain soit celui d'hier et que la pratique compétitive puisse être la seule activité possible même si elle reste l'activité principale avec une pratique aussi intérieure qu'extérieure.

Le club doit être une cellule de progrès social et doit lutter contre toutes les déviances et violences.

Le club doit favoriser l'engagement citoyen et l'insertion des jeunes services civiques.

Le club doit renforcer sa place auprès de l'école.

Le club dans son ensemble a donc besoin de se diversifier, de se structurer, de se professionnaliser d'être valorisé (labels), **de se faire connaître et reconnaître avec un modèle économique à revisiter.**

Le pôle social, piloté par les élus, salariés de la ligue et élus et salariés des comités est très soucieux de vous accompagner dans la structuration des 232 clubs.

La structuration des clubs, c'est aussi un encadrement qualifié et compétent (entraîneurs, arbitres dirigeants).

Nous devons encore mieux accompagner les clubs dans la formation des encadrants salariés et bénévoles. Nous avons décliné 3 axes prioritaires :

- La formation de professionnels par l'apprentissage en lien avec la création d'un Groupement d'employeurs
- Les formations modulaires « Encadrants du HANDBALL », arbitres et dirigeants, déclinées au plus près des structures
- La formation continue des encadrants

Ces formations sont portées par l'ITFE et déployées sur tout le territoire AURA en relation avec les comités et encadrants comités et clubs.

Il est souvent « reproché » que la ligue et la FFHANDBALL ouvrent beaucoup de chantiers et que nous devrions sans doute en prioriser certains. La FFHANDBALL a toujours été foisonnante de projets. Nous le sommes aussi. Vous l'êtes aussi. C'est notre ADN, alors gardons-le et acceptons que ce ne soit pas toujours un long fleuve tranquille pour tous et pour AURA ; ne soyons pas réducteurs.

Après avoir beaucoup entrepris, nous nous devons de faire un point, optimiser, prioriser et mieux structurer nos activités. A l'heure où l'un de nos premiers partenaires, le Conseil Régional, se retire de tout aide à la filière PPF, à l'aide concernant la mise en place d'un Groupement d'Employeurs et que l'inflation est là, vous comprendrez qu'il puisse y avoir des difficultés passagères. Nous nous sommes engagés sur des projets que nous tiendrons mais pour lesquels, bien entendus, nous adapterons. Les subventions vont en diminution mais nous sommes solides et armés pour passer ce moment compliqué sans pour autant mettre en veille tous les projets en cours.

Je remercie les clubs ici présents, l'équipe dirigeante pour leur investissement ainsi que l'ensemble des salariés pour leur investissement et leur capacité d'adaptation, ce qui est parfois compliqué car leur métier étant toujours en mouvement, cela crée de l'instabilité

Nous restons concentrés sur la saison à venir 2023/24 et nous nous mettons au travail pour faire en sorte que la vie des clubs soit confortée au quotidien. Nous allons suivre la feuille de route pour laquelle vous nous avez fait confiance jusqu'en 2024 tout en intégrant et solutionnant les problématiques actuelles.

2024, année olympique et année électorale, élection à laquelle je ne participerai pas, mais soyez sûr que mon engagement personnel sera total durant cette saison avant une retraite.

En vous remerciant pour votre écoute.

Bonne Assemblée Générale

Le rapport est soumis au vote

Adoption du Rapport moral du Président		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 10h51	Mode de scrutin : Public	
Votants : 165	Non votés : 25	
Voix totales : 917	Taux d'abstention : 5,1%	
Voix exprimées : 845		

Adopté

Approbation de l'Assemblée Générale 2022

Aucune question n'est soulevée concernant le procès-verbal de l'AG 2022. Il est soumis au vote :

Adoption du PV de l'AG ordinaire du 18 juin 2022

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 10h49

Mode de scrutin : Public

Votants : 165

Voix totales : 917

Voix exprimées : 850

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 20

Taux d'abstention : 5,1%

Adopté

Rapports des services et commissions

Tous les rapports étaient accessibles sur le site de la ligue.

Secrétariat Général

Aucune question n'est soulevée, le rapport est soumis au vote.

Rapport moral de la Secrétaire Générale

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 10h53

Mode de scrutin : Public

Votants : 165

Voix totales : 917

Voix exprimées : 827

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 22

Taux d'abstention : 7,4%

Adopté

Pôle Performance Sociale

Aucune question n'est soulevée, le rapport est soumis au vote.

Rapport du pôle de Performance Sociale et des offres de pratiques

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 10h54

Mode de scrutin : Public

Votants : 165

Voix totales : 917

Voix exprimées : 763

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 11

Taux d'abstention : 15,6%

Adopté

Pôle Performance Fédérale

Aucune question n'est soulevée, le rapport est soumis au vote.

Rapport du Projet de Performance Fédéral

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 10h55

Mode de scrutin : Public

Votants : 165

Voix totales : 917

Voix exprimées : 735

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 35

Taux d'abstention : 16,0%

Adopté

Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

US Die Handball : après un arrêt de 5 ans, en tant qu'arbitre T3 et afin d'assurer la CMCD du club, la reprise de l'arbitrage a été nécessaire. N'existerait-il pas un moyen plus simple qu'une formation initiale, après avoir arbitré 7 ans, notamment pour les petites structures ?

Bernard Gallet : la qualification QUALIOPI nous oblige à faire un point sur les compétences des stagiaires, puis à mettre en place un parcours individualisé ; malheureusement, nous n'avons pas toutes les informations et l'ITFE n'a pas toutes les informations sur le volet arbitrage.

Thierry SCHUTTERS : la CTA a été souple et le restera sur la saison à venir ; dans ce cas précis, il était possible d'utiliser le système de Validation d'Expérience. La possibilité de repasser la certification est à l'étude. La mise en place d'un statut T4 est (arbitre club) est en cours par la CNA et la CTA, option qui permettrait aux arbitres de pouvoir continuer à officier pour leur club. A ce jour, le projet n'a pas abouti, nécessitant l'approbation des autres territoires. Néanmoins au niveau du territoire, il est possible de passer la certification T3 et un arbitre de ce grade peut ne pas aller arbitrer hors de son club, s'il passe comme chacun, les tests de début de saison.

Bernard Gallet précise que pour tous ces cas particuliers, un stand ITFE a été mis en place et l'équipe est à la disposition des clubs pour apporter les réponses attendues.

Handball St Pourçain : en 2021, des arbitres ont eu des formations mais il n'y a pas eu de suivi, donc aucune validation n'a été faite. Nous nous retrouvons avec des rencontres perdues sur les FdMe. pour non qualification d'arbitres. Faut-il repasser les formations ?

Thierry SCHUTTERS : pour la CTA, les anomalies sur les FdMe sont un levier pour que les clubs envoient les adhérents en formation. Nous sommes à l'écoute des différentes demandes / sollicitations.

Hervé KERNEIS : il est important de prendre contact avec le service ou la commission afin que cela puisse être réglé en amont et au plus tôt.

Le rapport est soumis au vote.

Rapport service formation (ITFE)		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 11h04	Mode de scrutin : Public	
Votants : 165	Non votés : 36	
Voix totales : 917	Taux d'abstention : 10,4%	
Voix exprimées : 786		
Majorité simple des voix exprimées		
		Adopté

Service Juridique et Réglementations

HANDBALL CLUB CREST PAYS DE SAILLANS : l'homologation n'est toujours pas faite et le club étant en entente, il nous est très compliqué d'engager des compétitions dans ce cadre. Qu'en est-il à l'heure actuelle de cette validation ?

Patrick SINGLA : en l'absence de Valérie CORDURI-DAVIET, je vais tenter de vous répondre, faisant partie de la commission. Je vais échanger avec la responsable de la Commission, celle-ci s'étant rendue sur le département du Rhône. Nous allons en informer le responsable.

Franck ROBERT (CD26-07) : J'ai échangé plusieurs fois avec le responsable des équipements, le club de Crest et le club de Chabeuil. Il y a un problème sur ce dossier : la salle est située sur la commune de Die et non pas Crest ; ce point a été remonté au club.

La commission est venue pour Chabeuil mais la salle de Crest a été oubliée ; la salle n'est toujours pas validée. Ce point a été remonté à nouveau et à ce jour, avec une certaine pénurie du bénévolat, ce type d'action non-traitée n'aide pas les clubs dans leurs projets.

Patrick SINGLA va prendre le dossier en main.

Le rapport est soumis au vote.

Rapport service juridique et réglementation		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 11h10	Mode de scrutin : Public	
Votants : 165		
Voix totales : 917	Non votés : 17	
Voix exprimées : 727	Taux d'abstention : 18,9%	
Majorité simple des voix exprimées		

Adopté

Commission Organisation des Compétitions

Bièvre Terres Froides : remarques sur la possibilité d'augmenter le nombre d'accessions dans le secteur féminin +16, notamment en D1F, tant afin de limiter les aléas sportifs liés aux compositions d'équipes réserves, que pour l'attrait renforcé de la compétition, à l'image de cette saison pour le secteur masculin.

Florian Moreau : Il y a en D1F une accession et demie par secteur (12 montées sur 8 poules), toutes les poules ne sont donc pas concernées par l'accession de la meilleure 2ème. Si une équipe réserve termine première et ne peut pas monter, la seconde de la poule accède.

S'agissant de l'aléa dû aux réserves, le règlement en matière de brulage s'applique. D'autres ligues ou d'autres sports ont des modalités de brulage différentes, sans qu'on y constate une meilleure protection. Une simplification nous concernant vous sera proposée tout à l'heure.

Récemment le choix s'est porté sur un plus grand volume d'accessions/représentations car il nous était possible de le faire entre la PNF et la N3F et passer globalement de 4 à 6.

En masculin cette saison, le nombre accru d'accessions et dû à un nouvel aménagement des niveaux de jeu.

Il serait difficile d'augmenter le nombre d'accessions en D1F compte tenu du nombre de relégations induit sur chaque poule en PNF (3 sur 12 actuellement) mais nous pouvons bien entendu prendre un temps d'échange sur ce point.

Le rapport est soumis au vote.

Rapports de la Commission d'Organisation des Compétitions		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 11h15	Mode de scrutin : Public	
Votants : 165		
Voix totales : 917	Non votés : 41	
Voix exprimées : 836	Taux d'abstention : 4,4%	
Majorité simple des voix exprimées		

Adopté

Commission Territoriale Médicale

Martine BOUSSUGE précise que dans les projets d'avenir, il n'y a aucune action de la commission médicale, aussi pour faire suite au rapport émis, quelques informations complémentaires :

- La commission est constituée d'une seule personne, aidée de tous les médecins et les kinésithérapeutes qui œuvrent autour des pôles. Il conviendrait de pouvoir trouver une solution afin d'avoir une réelle commission avec plusieurs personnes.
- La commission est transversale (arbitres, joueurs, pôles, déclarations d'accident, ...) et se doit d'être au plus près des clubs.
- Il a été précisé dans le rapport le lien avec les assurances, comment faire avec une personne en situation de handicap, la commission avec les cartons blancs. Une présentation de Gest'hand sera faite et à ce moment nous pourrions évoquer les impacts de l'assurance
- Il y a quelques temps, des affiches avaient été émises concernant la commotion cérébrale ; certains d'entre vous souhaiteraient en avoir à nouveau ; ces supports ont été envoyés directement aux clubs ; nous avons relancé au niveau fédéral cette action et avons pu avoir une nouvelle série d'affiches. Comme un certain d'actions, les informations sont faites directement au niveau des clubs sans que la commission concernée, la ligue et les comités ne soient au courant
- Un autre point très important à noter, est la démission de toute la commission nationale à laquelle je suis rattachée (sur une spécialisation sur le secteur féminin). Il s'agit probablement d'une problématique de dialogue, d'un manque de considération de la commission, commission sans laquelle, vous les clubs n'auriez surement pas pu passer l'épisode COVID. La reconnaissance de la commission n'a pas été faite et est passée par une baisse très importante du budget, un traitement du certificat médical différent selon la catégorie du licencié(e), un refus de la thèse sur la commotion cérébrale (traitée différemment entre le monde professionnel et le monde amateur).

Je profite de ta présence Bertrand Gille pour demander qu'un dialogue soit impérativement mis en place afin de trouver une solution.

Une proposition de travail avec la commission communication de faire un questionnaire auprès des clubs afin de connaître les trois ou quatre points sur lesquels nous pourrions vous apporter notre aide (exemple formation sur la commotion cérébrale). Nous ne pourrions pas répondre à toutes vos demandes mais nous pouvons en prioriser certaines.

Comité 26-07 : aura-t-on dans la journée une explication concernant les changements sur les certificats médicaux ?

Martine BOUSSUGE : il sera difficile de répondre à toutes les questions mais nous allons préparer quelque chose.

Sophie ARDAIN : une présentation sera faite cet après-midi quant aux modifications de Gest'hand, mais rien n'a changé quant à la gestion des certificats médicaux.

Comité 26-07 : la question porte sur les arbitres

Sophie ARDAIN : nous n'avons pas encore eu la circulaire, mais aucune modification n'est faite pour les licenciés(es) ; les arbitres ont reçu des informations directement.

Le rapport est soumis au vote.

Rapports de la Commission Territoriale Médicale

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 11h24

Votants : 165

Voix totales : 917

Voix exprimées : 872

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public

Non votés : 31

Taux d'abstention : 1,5%

Adopté

Commission Territoriale d'Arbitrage

Handball Club Pays Viennois : le projet a été abordé et concerne le point des JA T4. En effet, cette année nous avons perdu un match car l'arbitre qui a officié n'avait pas effectué son recyclage. Ce qui est dommage c'est que dans la hiérarchie, il y a un tirage au sort prévu et que l'arbitrage peut être fait par quelqu'un, qui potentiellement n'a jamais arbitré, alors qu'il y a un officiel non recyclé dans la salle, et que deux joueurs sont privés de temps de jeu.

Certains JA T3 n'ont pas fait leur recyclage pour différentes raisons (manque d'implication, pas d'envie d'aller arbitrer à l'extérieur, ...), et nous nous privons de personnes expérimentées. L'argument que la mise en place de JA club ou JA T4 serait au détriment de la formation de JA T3, n'est pas probant car ce ne sont peut-être pas les mêmes populations. Nous souhaitons soutenir le projet de la CNA.

Thierry SCHUTTERS : lors des formations T3, il est clairement indiqué que les arbitres ne souhaitant pas être désignés à l'extérieur l'indiquent afin que ce soit pris en compte ; ils ne passent pas de certification mais ils sont validés. Les arbitres de ce statut sont inscrits dans Gest'hand mais nous souhaitons pouvoir les différencier. Pour ces T3, le temps de validation en début de saison est tout de même obligatoire.

Au niveau des T3, nous avons de la souplesse et nous avons encore validé il y a peu de temps, des arbitres de ce grade.

La CTA entend la problématique de chaque club et lorsque le club met la personne en formation, la pénalité est annulée.

Ce point est un levier afin que les arbitres s'inscrivent en formation, de plus, nous revenons sur les pénalités en fonction des actions menées par les clubs.

Handball de Fontaine : nous avons pour obligation de mettre un arbitre adulte sur une rencontre M18 et cet arbitrage ne compte pas dans les CMCD alors que nous le mettons en indisponibilité sur d'autres désignations.

Thierry SCHUTTERS : effectivement c'est dommage, mais les M18 font partie des catégories jeunes et doivent être arbitrés par des jeunes ; les JAJ vont jusqu'à 20 ans.

La CNA a proposé des changements lorsqu'il n'y a pas d'arbitre sur les jeunes : possibilité pour un licencié compétitif de pouvoir arbitrer ce type de compétition ; les conséquences pourront être vues après deux ou trois saisons. Attention, il y a un protocole à respecter pour ces compétitions : responsable, ... Une communication sera faite aux clubs semaine prochaine.

Dombes Handball : qu'en est-il de l'information faite aux arbitres pour la saison prochaine concernant les certificats médicaux ?

Thierry SCHUTTERS : l'information a effectivement été donnée aux arbitres et nous la ferons aux clubs ; il n'y a plus besoin de certificat médical spécifique pour les arbitres1 ;

UODL Handball : à la suite de ce qui vient d'être annoncé, il sera possible de voir arbitrer des matches de jeunes par des coaches, des licenciés compétitifs, ... des personnes n'ayant pas forcément des compétences d'arbitres. Qu'est-il prévu pour sensibiliser les licenciés(es) pour ce type de situation ?

Thierry SCHUTTERS : rien ; si la formation CTA n'est pas suivie ou en interne au club, la personne n'aura que sa formation de joueur.

Pays Viennois : je ne pense pas qu'il soit important de rendre obligatoire l'accompagnateur de JAJ, au même titre qu'un responsable de salle. Il n'est pas sécurisant pour un jeune de ne pas être accompagné, de même que son apprentissage.

Thierry SCHUTTERS : ce sera obligatoire ; au niveau de la CTA, certaines consignes ne sont pas respectées. Lorsque la CTA désigne un JAJ, un accompagnateur doit être désigné et, dans le cas contraire, la désignation de JAJ est annulée. Le club recevant qui reçoit doit mettre un adulte pour accompagner les JAJ. Pour aller dans ce sens, nous avons mis en place un vœu concernant cet accompagnement.

CD 38 : faisant partie des personnes qui désignent les JAJ, la plupart du temps en effet, un accompagnateur est mis en place ; si nous n'avons pas d'accompagnateur, nous demandons au club de pouvoir le faire, ce qui est possible assez souvent.

Le rapport est soumis au vote.

Secrétaire :

Rapports de la Commission Territoriale d'Arbitrage

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 11h40

Mode de scrutin : Public

Votants : 165

Voix totales : 917

Voix exprimées : 853

Non votés : 11

Taux d'abstention : 5,8%

Majorité simple des voix exprimées

Adopté

Commission Territoriale de Discipline

Gilberte MARTOIA, membre de la commission, en l'absence de Frédéric UROZ, président, insiste sur des comportements déviants des parents : interventions durant les rencontres en portant des insultes / mots déplacés vis-à-vis des JAJ, provoquant parfois des départs en larmes de nos jeunes. Si nous voulons avoir par la suite des arbitres, ceux-ci doivent être respectés dès le plus jeune âge. La commission met de plus en plus de rencontres à huis clos pour les jeunes de par le comportement déplacé des parents. Ces mêmes personnes n'accepteraient pas que leur enfant soit « maltraité » ainsi : il est impératif qu'ils y pensent.

Concernant les responsables de salle qui ont été convoqués en commission, certains n'ont pas été sanctionnés car ils avaient suivi la formation se référant à ce poste.

Pour toute question complémentaire, un courriel peut être envoyé à la commission 5100000.dis@FFHandball.net

US Beaupaire Handball : pour faire suite à cette intervention qui nous interpelle, serait-il possible qu'il y ait plus de communication concernant ce type de sanction : il est important que les parents, les licenciés(es) soient au courant. Concernant la formation des responsables de salle, il conviendrait de faire un effort sur ces formations car ils sont souvent démunis face à ce type de situation ; exemple par la mise en place d'outils, de communication.

Ludovic DAIN : la cellule communication va travailler afin de prendre en compte la demande

Gilberte MARTOIA précise que Pierre-Ursanne FROIDEVAUX, qui met en place les formations responsables de salle, invite les structures, licenciés(es) à se regrouper afin de participer à ces temps. Quant aux sanctions, avec un petit retard, mais elles sont disponibles : <https://aura-handball.fr/commissions-et-services/discipline>

CS Morestel HB : effectivement, nous sommes réunis autour de valeurs que nous communiquons et nous sommes démunis face aux débordements de l'entourage adulte des joueurs. Nous pouvons essayer de faire sortir de la salle ces personnes, voire les exclure mais nos moyens sont assez limités.

Thierry SCHUTTERS : il existait auparavant un temps mort arbitre destiné uniquement aux arbitres afin de s'occuper d'eux. Le TMA a été remplacé par le PRC (Temps de Régulation Comportemental), qui sera applicable la saison prochaine sur les rencontres jeunes dès lors qu'il y aura un accompagnateur.

L'accompagnateur pourra arrêter le match, le temps nécessaire, pour que les débordements cessent ; cet arrêt pourra aller jusqu'à l'arrêt complet du match. Nous souhaitons que cela soit limité dans son utilisation mais cela pourra être une aide aux structures pour que les esprits se calment et que le jeu puisse reprendre plus sereinement.

CD26-07 : un travail a été accompli sur le comité Drôme-Ardèche avec Pascale LANDY, et sans doute sur d'autres zones du territoire ; la problématique est diverse concernant ce type de comportement. Il convient avant tout de sensibiliser et former nos dirigeants et que les bénévoles soient mis en formation « responsable de salle ». Nous nous rendons compte que les protocoles ne sont pas respectés : qu'est-ce qu'un responsable peut, doit, ne doit pas faire ? Un document et des vidéos recensant ces points ont été mis en place :

<https://aura-handball.fr/pratiquer-handball-auvergne-rhone-alpes/autres-acteurs/responsable-de-salle-et-despace-de-competition>

Le responsable de salle ne peut pas rester à regarder et soutenir son équipe : il doit assumer son rôle.

US Beaupaire : le point des parents a été évoqué mais il existe un autre point très important qui est le comportement des responsables officiels, qui, pour certains, parlent en permanence avec les arbitres. Il est important de revoir le comportement de ces personnes.

Le rapport est soumis au vote.

Secrétaire :

Rapports de la Commission Territoriale de Discipline

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 11h52

Mode de scrutin : Public

Votants : 165

Voix totales : 917

Voix exprimées : 816

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 18

Taux d'abstention : 9,1%

Adopté

Commission Territoriale Litiges & Réclamations

Aucune question n'est soulevée, le rapport est soumis au vote.

Secrétaire :

Rapports de la Commission des Litiges et Réclamations

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 11h53

Mode de scrutin : Public

Votants : 165

Voix totales : 917

Voix exprimées : 757

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 64

Taux d'abstention : 10,5%

Adopté

Plan d'intégrité

La parole est donnée à Pascale Landy, membre du CA et en responsabilité de ce sujet.

Nous souhaitons vous présenter le plan d'intégrité de la ligue et de la FFHANDBALL et de quelle manière nous nous sommes intégrés.

La FFHANDBALL n'est pas non plus épargnée par les violences et les comportements déviants (incivilités des parents, racismes, violences sexuelles, ...).

La FFHANDBALL est réellement engagée et il s'agit d'un point très important sur notre territoire.

Nous souhaitons aujourd'hui vous présenter le nouveau plan d'intégrité ; la FFHANDBALL a sorti un plan de communication qui s'appelle « tous unis » qui recouvre :

- Un kit de communication

http://kitcom.ffhandball.fr/kit-tous-unis/?utm_source=sendinblue&utm_campaign=COMMUNICATION%20Tous%20Unis%20face%20aux%20Violences&utm_medium=email

- Une page spécifique :

<https://www.ffhandball.fr/vie-du-hand/sengager/tous-unis-face-aux-violences/>

- Un guide d'usage
- Une plateforme de signalement : <https://signal.ffhandball.fr>
- Des vidéos :

<https://www.ffhandball.fr/actualite/lactualite-federale/campagne-tous-unis-face-aux-violences/>

Le kit de communication peut être utilisé tel quel, avec les différents formats proposés, ou intégrés dans les campagnes de communication de chaque structure. Vous pouvez faire des campagnes très larges ou plus ciblées selon vos besoins et vos problématiques. Des affiches seront à votre disposition à la fin de l'AG : vous n'en aurez pas directement par la FFHANDBALL. Nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Le signalement qui sera inscrit sera sur le site, sera un signalement disciplinaire pour la FFHANDBALL, ce qui diffère d'un signalement auprès de la police ou de la gendarmerie.

Nous sommes l'une des rares fédérations à avoir un référent intégrité ; un travail de mutualisation entre différents sports est donc difficile.

La décision que vous prendrez suite à un cas de violence, ne sera pas la bonne car vous n'avez pas été formés et vous minimiserez l'action : vous ne punirez pas la bonne personne. Nous sommes là pour vous aider et vous soulager sur ce type d'actions.

Cette démarche sera positive pour vous, votre club et vos licenciés(es).

Nous pouvons mettre en place des réunions d'informations et vous mettre en relation avec des intervenants locaux afin de mailler le territoire.

Léa, intervenante à Colosse aux pieds d'argile, va vous faire une présentation, vous montrer des vidéos de témoignages de violence de différentes natures (homophobie, abus par un coach / jeune) afin de vous sensibiliser.

Pour agir, nous avons besoin de vous afin de mettre en place les bonnes actions.

Toutes les informations se trouvent sur le site : <https://colosse.fr>

Nous devons agir au niveau de la prévention (donner des informations sur des actions qui pourraient arriver) mais aussi être à l'écoute, avoir de la bienveillance. L'agresseur est souvent quelqu'un qui est bien vu, reconnu par la majorité des personnes.

Nous vous rappelons que c'est le passage à l'acte qui est puni par la loi (des photos sont considérées comme un passage à l'acte), et que dans 95% des cas, le jeune connaît son agresseur avant l'acte. La plupart du temps, nous alertons de ne pas suivre une personne inconnue, mais cela ne représente que 5% des cas

Il est important :

- De sensibiliser sur les actes qui sont normaux et ceux qui ne le sont pas,
- De sensibiliser les jeunes aux actes de chantage qui peuvent être mis en place par l'agresseur dans le cas d'une dénonciation
- De comprendre que les victimes ont peur de ne pas être crues, qu'elles ont honte
- Et de bien faire attention : parfois l'agression d'un mineur est faite par un autre mineur.

Certaines victimes se sont retournées sur des addictions (alcool, jeu) suite à des violences subies.

Il est important de pouvoir détecter des changements de comportement, de résultats scolaires, qui sont des signes d'alertes à ne pas négliger.

Vous avez quatre obligations dont l'honorabilité (en capacité d'exercer une activité avec les jeunes) ; depuis 2020, les bénévoles, autres que les encadrants techniques, sont contrôlés.

Il ne faut ni minimiser ni exagérer un comportement déviant.

L'ensemble des personnes présentes remercie Léa et Pascale pour le travail accompli et la présentation qui a été faite.

Election de Nouveaux élus

Trois personnes ont démissionné au cours de la saison.

Sur proposition du président de la ligue AURA, le Conseil d'administration a validé les propositions suivantes :

- Daniel SENELOZE au poste de trésorier, proposition validée lors du CA du 10/12/2022
- Clément PICHONNIER (Comité Haute-Savoie), au sein de la commission Statuts et règlements, proposition validée lors du CA du 29/04/2023
- Ingrid Cappi, référente Beach, proposition validée lors du CA du 29/04/2023

Est soumise au vote la candidature de Daniel SENECLOZE.

Élection de Daniel SENECLOZE comme membre au Conseil d'Administration		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 12h56		Mode de scrutin : Secret
Votants : 165		
Voix totales : 917		Non votés : 64
Voix exprimées : 819		Taux d'abstention : 3,7%
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	769 Voix	93,9%

Adoptée

Est soumise au vote la candidature d'Ingrid CAPPI.

Élection d'Ingrid CAPPI comme membre au Conseil d'Administration		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 12h57		Mode de scrutin : Secret
Votants : 165		
Voix totales : 917		Non votés : 54
Voix exprimées : 835		Taux d'abstention : 3,1%
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	803 Voix	96,2%

Adoptée

Est soumise au vote la candidature de Clément PICHONNIER.

Élection de Clément PICHONNIER comme membre au Conseil d'Administration		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 12h58	Mode de scrutin : Secret	
Votants : 165		
Voix totales : 917	Non votés : 106	
Voix exprimées : 795	Taux d'abstention : 1,7%	
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	780 Voix	98.1%

Adoptée

Mise à l'honneur

Pierre-Yves Boussuge présente l'équipe de sélection régionale féminine, invitée ce jour et qui a acquis son titre de championne de France à Celles-sur-Belle. Ce classement est le fruit du travail de toute une équipe.

Malgré le manque d'entraînements du collectif, les qualités de toutes ont permis d'obtenir ces bons résultats, ainsi que les offres de travail que peuvent proposer les clubs d'appartenance, clubs qui leur proposent de bons niveaux de pratique.

Sur les quinze joueuses, huit d'entre elles vont continuer dans nos sites d'accession.

Nous espérons que toutes ces jeunes filles participeront au projet de performance fédéral.

Les récompenses sont remises aux joueuses et au staff par Alain RIPERT, président et les élus.

PAUSE REPAS

Reprise de l'AG

Nous vous rappelons que notre partenaire WinWin (<https://win-win-sports.com>) est présent sur un stand lors de cette assemblée générale.

Mises à l'honneur

Nous remercions nos équipes régionales et départementales pour leurs résultats :

- Féminines 3^{ème} lors des interpoles à Bourg-de-Péage
- Masculins, 3^{ème} lors des interpoles à Nantes
- Féminines (1^{ère} interligues)
- Masculine, (11^{ème} des interligues)
- Inter comités à Orléans avec la sélection féminine du Rhône Métropole qui termine 4ème
- Inter comités à Orléans avec la sélection masculine de la Savoie qui termine 12ème

Nous tenons à récompenser 4 binômes de JAJ, avec l'aide Thierry SCHUTTERS :

- Léo REBOIS et Tristan BOYER (Handball Club St Marcelin - 26)
Arbitre de la finale U17 Championnat de France ayant opposé Grand Chambéry à Montpellier, réservistes pour les intercomités nationaux et arbitres sur les stages de la sélection féminine 2008.
- Amaury BELAIR et Clément JUILLAND (Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball – 73)
Sélectionnés pour les intercomités nationaux et arbitres sur les stages de la sélection masculine 2008.
- Olivier BERTHEAS (Villefranche Handball Beaujolais – 69 / Handball Trévoux Saône Vallée – 01) et Hugo GRAPELOUP (HBC Lyon – 69 / Handball Trévoux Saône Vallée – 01 / Quincieux MJC – 69).
Sélectionnés pour les interligues masculins nationaux et dans le groupe avenir AURA.
- Emmy LENTILLON et Salomé REGUDY (CS Bourgoin Jallieu Handball – 38).
1^{er} match de championnat de France moins de 18 ans masculins ayant opposé UODL à Strasbourg.
Arbitrage sur les stages de la sélection masculine 2009 pour la saison prochaine.

Stéphanie Aurambout : nous avons récompensé des équipes, des arbitres, il nous reste à mettre à l'honneur des personnes sans qui rien ne serait non plus possible, ce sont des dirigeants et cette année nous avons souhaité cibler les jeunes dirigeants.

A l'aide des comités, nous avons pu identifier un certain nombre de jeunes dirigeants :

- Cantal :
 - Albane FLORET (19 ans), membre de la commission de développement du comité et en charge de l'organisation des temps d'activité extra-scolaire.
 - Aubin BOYER (27 ans), St Flour Handball, membre de l'équipe départementale en charge de la filière féminine.
- Drôme-Ardèche :
 - Johanne POTTIER (18 ans) Le Pouzin HB 07, entraîneur baby-hand.
 - Baptiste DORLEANS (19 ans), Livron HB, dirigeant sur les moins de 15 ans masculins, JAJ T3 et responsable de l'école d'arbitrage.

- Loire :
 - Noémie LAVAL (25 ans) HB Club Héandais, vice-présidente et future présidente du club, créatrice et capitaine de l'équipe sénior féminine et entraîneur des moins de 9 ans.
 - Alex PHILIBERT (23 ans) HB Club Héandais, joueur, JA T3, entraîneur des moins de 18 ans et dirigeant, futur président.
- Haute-Loire :
 - Guillaume ASTRUC (26 ans), HBC Saugues, président de club.
 - Julie BELIN (29 ans), St Julien Chateuil, présidente de club.
- Haute-Savoie :
 - Margot CHAZAT (23 ans), Annecy Handball, secrétaire du club et entraîneur.
 - Johan MESSINEO (17 ans), Annemasse Handball, membre du comité directeur (école d'arbitrage, gestion des plannings de match, communication digitale)

Nous espérons qu'ils sauront attirer d'autres jeunes dirigeants dans leur sillage.

Mises à l'honneur Sportives

Montées en nationale

- N2 féminines : Arve GIFRE Handball, St Julien Dénicé Gleyzé HB, Pays Voironnais Handball
- N3 masculins : Grenoble SMH Métropole Isère, Annecy CSAV Handball
- M17 féminins : Meximieux Handball, St Genis Laval AL Handball (une place est restée vacante)
- M18 masculins : Montélimar Club Handball, Entente Beaujolaise (M17 excellence)

Les Champions Territoriaux

- Hand Fauteuil : Vaux (03)
- N3 féminines : Blanzat Sport Montluçon (03)
- Pré nationale Féminine : St Genis Laval AL Handball -69)
- Pré national Masculin : Grenoble SMH Métropole Isère (38)
- Excellence Masculin : UODL Handball (69)
- Honneur Masculin : Handball Est 4 (US Monteil Handball – Hand Loire Semène)
- M17 Masculins : Montélimar Club Handball (26)
- M16 Féminine : Meximieux Handball (01)

Médailles fédérales

Alain Ripert, accompagné de Franck Robert et Stéphanie Aurambout, remet les médailles fédérales :

- Bronze : Christian Eymard, Pascale Landy, Julie Malsert, Florian Moreau, Jérémy Réault
- Argent : Eliane Harent

REPRISE DES DEBATS

Avant les présentations financières, un test des zapettes est effectué.

Nous vous rappelons que le 1^{er} tournoi européen de hand fauteuil en France, EUROHAND4ALL, aura lieu les 23 et 24 juin à Ecully (69).

SERVICE FINANCIER

Daniel SENELOZE remercie les personnes présentes d'avoir validé sa candidature au poste de trésorier.

Il n'est pas facile de prendre la suite de Françoise STOFFER qui était à ce poste depuis la fusion et qui n'a pas souhaité aller au bout de son mandat ; je souhaitais remercier Isabelle PIOS qui est partie à la retraite après un certain nombre d'années de service au sein du comité de l'Isère, puis de la ligue.

Des remerciements également à Isabelle CHASSON et Laurence PRIVET qui supportent mes exigences, ainsi qu'à Eliane HARENT qui est en appui depuis plusieurs mois, et enfin, à Alain RIPERT qui m'a sollicité pour prendre ce poste.

La présentation des comptes de 2022 sera assez rapide mais bien évidemment je reste à votre disposition, à la fin de l'exposé, pour répondre à toutes vos questions.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la ligue / Documents préparatoires AG 2023 / Rapport de la Commission Finances.

Situation 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION

Il y a 177 000 € d'écart entre le chiffre d'affaires 2021 et 2022 qui s'expliquent par la différence de tarifs appliqués en période post-covid sur le 1^{er} semestre 2022 (10 € en moyenne de moins / licence). Pour les autres postes :

- Les mutations sont restées stables
- Les engagements ont légèrement évolué pour une stabilité d'affiliation
- Pas d'interpôles en 2021, donc un retour de recettes pour 2022
- Mises en place des stages d'été
- Forte augmentation des formations (technique et arbitrage)
- Un partenariat faible sur notre territoire, poste sur lequel nous devons retravailler pour la saison à venir
- Les frais de gestion d'arbitrage
- Quelques autres dépenses diverses

Ce qui fait un total de chiffre d'affaires net de 2 704 K€. Nous ne sommes pas encore sur un retour financier pré-covid mais nous nous en approchons, ce qui n'est pas le cas sur le nombre de licenciés puisque nous sommes revenus au nombre d'adhérents 2019-2020.

Les subventions :

- Le Contrat Territorial Individualisé, dont une partie est reversée aux comités. Cette subvention est en partie fixe (113 000 €) ; le reste étant en variable sur une atteinte d'objectifs ; cette dernière est plus faible que l'an dernier de 7 000 € ; cela est dû à un objectif non atteint entièrement.
- ANS : peu de changements
- Région : qui se fait en deux parties
 - Contrat d'objectifs
 - Fonctionnement à hauteur de 123 000 €. En 2023, cette partie sera divisée par deux pour arriver à 0 en 2024. Nous serons encore plus vigilants pour trouver d'autres sources de financement afin de pallier cette diminution.
- Autres subventions : il s'agit de partenariats comme Hummel ou Lidl

Les reprises et transferts :

- Reprise sur provisions : départs à la retraite essentiellement
- Transfert de charge : essentiellement les avantages en nature, mais aussi les aides de l'ASP concernant nos apprentis ligue
- Autres produits : il s'agit de produits divers, dont les refacturations faites à la FFHANDBALL lors de la mise à disposition de nos collaborateurs

Ces différents éléments permettent d'avoir des produits d'exploitation pour 3 270 K€, ce qui reste inférieur à 2019.

CHARGES D'EXPLOITATION

- La ligue ne garde pas toutes les sommes perçues par les clubs ; une partie de ces montants est reversée à la FFHANDBALL :
 - Licences pour 715 K€
 - Mutations pour 81 K€
 - Affiliations pour 41 K€
- Les locations pour 86 K€
- Les honoraires pour 78 K€, pour l'expert-comptable, le commissaire aux comptes, les avocats
- Personnel mis à disposition pour 341 K€, qui sont les personnes qui interviennent pour la ligue sur le PPF, les stages vacances, les formations. Ce sont des personnes issues de vos structures clubs, comités ou des auto-entrepreneurs.
- Frais de déplacement, qui sont plus élevés qu'en 2021 qui était une année où beaucoup de réunions ou formations se faisaient en visioconférence.
- Les autres charges, comme par exemple les hébergements pour les stages, les interpôles mais aussi les équipements (Hummel).

Si certains souhaitent avoir des détails, je me tiens à votre disposition.

- Concernant les impôts et taxes :
 - Taxes sur les salaires, comme pour tout employeur
 - Formation continue, taxe formation, ... comme pour tout employeur
 - Taxe foncière pour nos trois établissements
- Salaires : augmentation du poste suite à des embauches, des augmentations de salaire
- Dotations aux amortissements, classique sans investissement particulier
- Aucune dotation pour provision sur clubs n'a été faite
- Autres charges :
 - Aides aux comités pour 81 K€, avec une répartition identique (PPF, Performances Sociale)
 - Autres : il s'agit de la perte du club de Bourg-de-Péage et d'un organisme de formation

Nous arrivons à 3 360 K€ de charges d'exploitation.

L'ensemble de ces produits et charges constituent le résultat d'exploitation de -90 K€, pour un résultat courant -88 K€ (résultat financier de 2 K€).

Cette situation devrait s'améliorer car nous sommes en discussion afin d'effectuer des placements à court terme auprès de notre organisme bancaire ; une étude est en cours.

Avec un résultat exceptionnel de 38 K€, le résultat de l'exercice est donc de -50 K€

ACTIF de LA LIGUE

- Les immobilisations ont augmenté car nous avons renégocié les prêts en cours sur les établissements de Montbonnot et Bron. L'établissement de Bron n'ayant pas d'hypothèque, la banque a bloqué un encours, comme garanti. Nous sommes en cours d'étude afin de débloquent cette somme. Le choix étant de pouvoir placer une partie de cette somme sur du court terme plutôt que de les laisser bloquer à 0 %.
- L'actif circulant :
 - Créances et comptes rattachés ; une partie est auprès de la FFHANDBALL (530 K€)
 - Les autres créances sont les fournisseurs
 - La trésorerie est bien inférieure à 2021, en lien avec la somme bloquée par notre banque comme caution mais aussi parce que la FFHANDBALL a changé son mode de facturation (une grande partie des licences est facturée avant le 31/12 de l'année, alors que la ligue est payée par les clubs soit au 1/10ème en prélèvement mensuel, soit au 1/3 pour les clubs qui règlent au trimestre). Ces différents modes de paiement font que la ligue fait une avance de trésorerie non négligeable.
- Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement du montant des licences du 1^{er} semestre 2023.

PASSIF de LA LIGUE

- Le fonds associatif sera diminué du montant du résultat qui sera soumis au vote
- Provisions pour départ à la retraite : poste obligatoire à prévoir ; il est en baisse, avec le départ d'Isabelle PIOS
- Provisions pour risques, liées aux prud'hommes
- Les emprunts bancaires concernent ceux des établissements de Montbonnot et Bron (fin 2029 pour l'un et 2033 pour l'autre)
- Les dettes fournisseurs sont essentiellement celles auprès de la FFHandball, mais aussi avec des factures que nous n'avons pas au 31 décembre, les cotisations sociales, congés payés provisionnés
- Les produits constatés d'avance sont constitués des licences, mutations, engagements, ... Ce sont ceux du 1^{er} semestre 2023, les comptes étant faits sur l'année civile et les flux financiers sont effectués sur l'année sportive.

Entre 2021 et 2022, les recettes ont été diminuées de 400 000 € suite à la baisse du prix des licences et autres frais en diminution mis en place par la ligue, effort financier que tous ont fait en club et en comité également.

Jean-Pierre DEFOUR (CD 42) : je tiens à rappeler que la somme du Contrat Territorial Individualisé est une aide au territoire qui transite par la ligue et que cette somme est en partie liée à l'aide au développement des clubs, donc le travail au quotidien des comités et, pour l'autre partie, pour la détection des joueurs / joueuses.

Julie Malsert de Loriol : après étude des comptes, les chiffres annoncés sont quand même inquiétants avec des lignes de dépenses qui interpellent et qui demandent des explications, exemple 697 000 €, rémunérations des stagiaires, ce qui est assez étonnant. Chiffre indiqué sur les comptes de résultats affichés sur le site de la ligue.

Daniel SENELOZE : Mr BRET, commissaire aux comptes va apporter les réponses.

Mr BRET : en effet, des différences apparaissent car le logiciel comptable a changé en cours de saison (logiciel de la FFHANDBALL), qui entraîne des comptes non comparables en ligne à ligne, ce qui peut être perturbant.

Loriol : est-il possible d'avoir des explications sur la ligne hébergement pour 186 148 € ?

Daniel SENELOZE : il s'agit des stages vacances (Passy et St Laurent) qui représentent une somme conséquente et qui sont compensés par des recettes. Pour les interpôles, il y a aussi des frais d'hébergement avec un petit déficit dû au montant non réévalué par la FFHANDBALL sur ce point ; nous espérons que la FFHandball pourra revoir ses tarifs, ces derniers n'ayant pas bougé. Je profite d'ailleurs de ce temps pour remercier le comité Drôme-Ardèche, les salariés et les bénévoles qui interviennent sur cet événement (avec des bénévoles de Bourg-de-Péage qui n'ont pas abandonné cette action).

Loriot : à quoi correspondent les 44 588 € de frais de réception ?

Daniel SENELOZE : pour partie, les frais de l'AG.

Loriot : il est dommage que pour des postes de dépenses pour lesquelles il y a des recettes nous n'ayons pas cet affichage ; pour les personnes non férues en comptabilité la lecture serait facilitée. Dernière question, quid des 110 00 € d'achat d'équipement sportif ? Est-ce que ce sont des maillots, pour quelles équipes ?

Daniel SENELOZE : il s'agit d'équipement pour les arbitres, les stages, les interpôles, le PPF. Sur certains postes il y a effectivement des recettes. Lorsque nous préparons notre situation et notre budget, nous mettons effectivement en ligne dépense et recette, ce que ne permet pas d'avoir un bilan comptable.

Loriot : il est important que nous ayons cette vision afin de limiter les questions et permettre une complète transparence

Club « non identifié » : je me permets de revenir vers vous car vous abordez un sujet sur des placements et des comptes à terme. Vous parlez d'un placement à court terme de 3 % mais cela peut vite aller à une perte de 100 %.

Daniel SENELOZE : je précise qu'il s'agit de compte à termes et non pas de placements.

Mr BRET, commissaire aux comptes : je vous remercie de m'avoir convié à votre AG. Nos missions sont :

- Auditer les comptes
- Faire un rapport sur la tenue des comptes

Ce rapport fait 5 pages est assez fastidieux mais nous avons aussi pour mission de vous rapporter les conventions mises en place entre la ligue et les comités. Nous avons pour mission de les prendre et les compiler afin de vous les présenter.

Je vous lis une partie du rapport émis (rapport présent sur le site de la ligue), rapport qui est très normé.

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice »

Nous rappelons aussi dans notre rapport ce qu'est un audit, la responsabilité des dirigeants de la ligue, du commissaire aux comptes.

Concernant les conventions règlementées nous rappelons dans notre rapport que nous avons pour mission de les compiler afin de vous les présenter pour que vous puissiez voter à l'AG.

Les conventions sont celles entre :

- Le comité du Rhône et la ligue (concernant les locaux, et la mise à disposition du personnel)
- Le comité du Puy de Dôme et la ligue, pour une sous location de locaux avec un loyer annuel
- Le comité de la Haute Loire et la ligue, pour une mise à disposition de personnel
- Le comité Drôme Ardèche et la ligue pour la mise à disposition de personnel
- Le comité de Haute Savoie et la ligue pour la mise à disposition de personnel
- Le comité de l'Allier et la ligue pour la mise à disposition de personnel
- Le comité de la Loire et la ligue pour la mise à disposition de personnel
- Le comité de Savoie et la ligue pour la mise à disposition de personnel
- Le comité de l'Isère et la ligue pour la mise à disposition de personnel
- Le comité de l'Ain et la ligue pour la mise à disposition de personnel
- Le comité du Cantal et la ligue pour la mise à disposition de personnel

Nous allons soumettre trois votes successifs :

- Approbation des comptes

Résolution n° 1 : approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 15h52
Votants : 156
Voix totales : 871
Voix exprimées : 762
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public
Non votés : 5
Taux d'abstention : 11,9%

Les comptes sont approuvés

- Affectation du résultat / fonds associatif

Résolution n° 2 : affectation du résultat de l'exercice 2022 sur le fonds associatif

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 15h53
Votants : 156
Voix totales : 871
Voix exprimées : 762
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public
Non votés : 14
Taux d'abstention : 10,9%

Le résultat est affecté au fonds associatif

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Les commissaires aux comptes sont élus pour 6 ans et doivent être validés en Assemblée Générale ; vous pouvez décider de changer de cabinet.

Résolution n° 19 sur le mandat du Commissaire aux comptes : renouvellement du mandat (pour 6 nouvelles années) avec BBM

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 15h53
Votants : 156
Voix totales : 871
Voix exprimées : 792
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public
Non votés : 17
Taux d'abstention : 7,1%

Le mandat est renouvelé

LE GROUPEMENT D'EMPLOYEUR

Un point est présenté par Christine RENAUD, CTS, sur le projet de la mise en place d'un ou de plusieurs Groupements d'employeurs. Ce projet a vu le jour suite à la demande de la FFHandball concernant les projets prioritaires sur le territoire.

Il est apparu des besoins administratifs ou techniques, sans que pour autant les structures puissent justifier d'un emploi à plein temps.

L'idée de la mise en place de ce type de structure est née des demandes fédérales et nous incite à prioriser nos actions. Cela d'autant qu'une structure similaire existe dans la Loire et que le Comité Drôme-Ardèche et le Comité de Haute-Savoie envisagent la mise en place de ce type de structure. Il est donc apparu évident de faire une étude plus large quant à la faisabilité. Pour ce faire, nous avons lancé un appel d'offres afin d'externaliser cette étude. Le cabinet qui nous accompagne, ASPARAGUS, est spécialisé dans la mise en place de GE dans le monde associatif.

Le projet a été lancé en janvier 2023 et les différents temps ont été les suivants :

- De janvier à avril 2023 /diagnostic et analyse des besoins : identifier les structures ayant des besoins à temps partagés et comprendre les problématiques majeurs de l'emploi. L'enquête faite par l'intermédiaire des comités auprès des clubs a permis un retour de plus d'un tiers d'entre vous.
→ Quels sont les problèmes à régler et le GE peut-il être une solution adaptée ?
- Début mai, un COPIL a eu lieu et nous devons établir le contour du GE

Le bilan au 16 mai 2023 est le suivant :

- Intérêt global pour un GE
- Des intérêts variés avec compétences spécifiques dans des clubs employeurs et des compétences ponctuelles dans des clubs non-employeurs.

Avec des questions majeures :

- La capacité à mutualiser des compétences sur des besoins spécifiques au même moment
- Le modèle économique (sécurité juridique et économique) :
 - Un GE global ou plusieurs GE locaux
 - Quels métiers ?
 - Être à 100 % handball ou s'ouvrir sur d'autres sports (associatif ou non)

Une nouvelle enquête, par le biais des comités, sera lancée afin de cibler encore mieux vos besoins : tous les clubs seront consultés. Cette action devrait permettre de déterminer le nombre de personnes (ETP) dont le territoire aurait besoin et sur quel métier, mais aussi de mieux cibler le type de GE (territorial ou local) et les relations avec ce qui existe.

Nous espérons avoir une synthèse fin juillet permettant de s'orienter sur le type de GE, le type à titre d'emploi afin d'aller sur un volet plus opérationnel.

A titre d'exemple, la Ligue Occitanie, assez similaire à nous en matière de nombre de clubs, de nombre de comités, a débuté avec 6 salariés et à date ils sont 42 personnes, avec 46 clubs adhérents. Ce GE est régional, avec des personnes essentiellement techniques (entraîneurs), mais aussi avec quelques emplois administratifs. Ce GE est centré sur des personnes en apprentissage, ce qui leur permet de pérenniser avec des emplois partagés. Chaque club peut adhérer à plusieurs GE. L'adhésion n'est pas obligatoire. Le coût de ce GE est limité mais avec un budget prévisionnel de 900 000 €.

Le cabinet va émettre un questionnaire, peut-être des Visio afin de répondre au mieux aux questionnements. Les clubs ayant répondu sur la 1^{ère} enquête ont répondu pour 90 % qu'ils étaient intéressés, mais aussi à 90 % que le fonctionnement et la mise en œuvre interpellent.

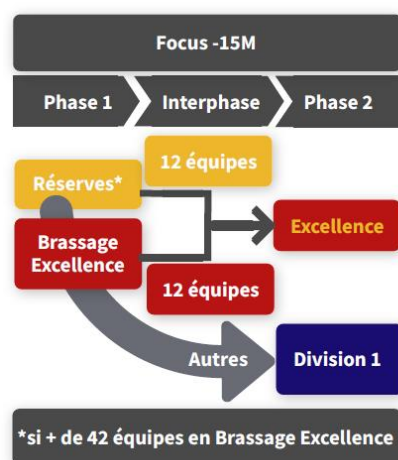
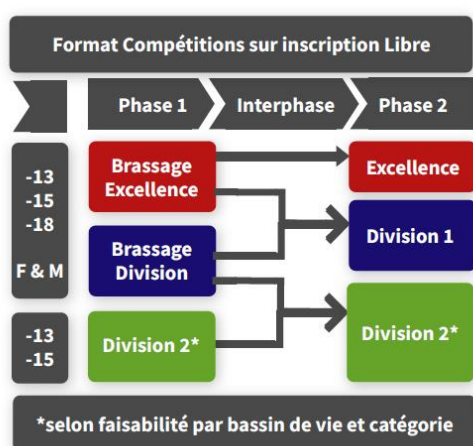
Il est important pour tous que vous puissiez répondre à cette enquête au plus tôt.

Franck ROBERT (CD26-07) : il est important pour les fonctions techniques qu'il y ait de la proximité, ce qui l'est moins pour des fonctions supports.

PROJETS COMMISSION SPORTIVE

Quelques petits rappels sur les différents points concernant les catégories jeunes :

- Divers niveaux d'engagement
- Des barrages
- De bons retours concernant la catégorie M15 et la mise en place des réserves



Le calendrier :

- Reprise des compétitions le 16 septembre puis le 23 septembre
- Les engagements des ayants droits sont partis hier

La rapidité des réponses nous permettra d'établir les premiers calendriers rapidement. Nous espérons pouvoir mettre Gest'hand à jour fin juin et vous serez informés.

Vœu 1 / brûlage

Brûlage :

En catégorie +16, un joueur ne peut évoluer en championnat à un niveau donné que s'il a disputé moins de 11 rencontres de championnat dans un ou plusieurs niveaux supérieurs. Le calcul se fait au jour effectif de la rencontre. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité

Application du brûlage :

La mutation d'un licencié, au cours d'une même saison, au bénéfice d'un autre club, n'influe en aucune manière sur le mode de calcul de la règle du brûlage.

Le calcul se fait à la date où la rencontre se déroule réellement. Les rencontres déjà jouées par avec le club quitté demeurent comptabilisées.

La résolution est soumise au vote

Résolution n° 3 de la COC : modification de l'article 16.2.1 et 16.4 (brûlages)

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 16h15

Mode de scrutin : Public

Votants : 156

Voix totales : 871

Voix exprimées : 822

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 20

Taux d'abstention : 3,3%

Résolution adoptée

Vœu 2 / Déplacements

Afin d'équilibrer les charges résultant des déplacements entre tous les participants aux compétitions, à l'exception de celles de plus bas niveau territorial, il est établi un fonds de péréquation. La charge moyenne par club est définie par le quotient entre le montant du fonds de péréquation et le nombre de clubs participants. Si un club a une charge propre inférieure à la charge moyenne il verse au fonds la différence entre la charge moyenne et sa charge propre. Si un club a une charge supérieure à la charge moyenne il reçoit du fonds la différence entre sa charge propre et la charge moyenne.

La base de remboursement utilisée est celle du guide tarifaire adopté en AG par l'assemblée générale.

La résolution est soumise au vote.

Résolution n° 4 de la COC : modification de l'article 18.1 (déplacements)

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 16h17

Mode de scrutin : Public

Votants : 156

Voix totales : 871

Voix exprimées : 802

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 28

Taux d'abstention : 4,7%

Résolution adoptée

Vœu 3 / Officiels tables de marque

Article 19.2.3.3 - Pour toutes les rencontres des championnats en +16, masculins Pré national et Excellence, et féminins Nationale 3

Proposition de l'étendre en Excellence M17 Masculin et M16 Féminin

A partir de la **saison 2024-2025** et aux niveaux donnants accès aux championnats nationaux (Pré nationale Masculin et Nationale 3 Féminine +16, Excellence Poule Haute M17 Masculin et M16 Féminin), le secrétaire du club visiteur et chronométreur du club recevant devra chacun avoir réussi la formation d'Officiel de Table de Marque (Niveau Territorial ou National), ou y être inscrit pour la saison en cours, et figurer comme telle dans la base électronique nationale.

Le secrétaire doit utiliser la feuille de table électronique et exporter les données sur la feuille de match à la fin de la rencontre.

Dans la grande majorité nous avons pu observer que l'officiel était présent sur ces catégories. Des formations territoriales existent et peuvent permettre aux clubs de se mettre en conformité en préalable au niveau national.

Nous avons aussi des retours, via l'arbitrage, nous indiquant que certains officiels de tables de marque sur ces catégories nécessitaient d'aller en formation afin d'assurer leur rôle au mieux.

US ST EGREVE HANDBALL : sur le principe, nous sommes partants mais la formation nécessite deux demi-journées ; nous avons déjà beaucoup de difficultés à trouver des bénévoles ; cette obligation complémentaire avec de la formation n'est pas possible.

Florian MOREAU : il y a toujours la possibilité de faire une validation d'expérience.

US ST EGREVE HANDBALL : je suis Officiel Table de Marque au niveau national depuis quelques années et nous n'avons pas eu de formation mais plutôt un point d'information, ce n'était rien. En quoi consistait réellement cette validation d'expérience ? Si le questionnaire est du même type que ce que j'ai vécu, les questions ne sont pas réalistes et ne correspondent pas à la réalité.

Thierry SCHUTTERS : la formation était faite par le passé par des délégués nationaux (CCA). La formation a depuis été déléguée au territoire et ce qui est proposé à ce jour est très différent. Ce projet est une proposition de la COC. La CTA a mis en place des formations territoriales sans aucune obligation. La formation est mise en place et validée par un groupe d'OTM nationaux qui ont accepté de se charger de ce volet. Nous allons essayer de mettre en place cette formation dans les bassins de vie avec des personnes en capacité de mettre en place cette formation. Quant au temps imparti sur cette formation, il faut pouvoir être ambitieux car bien qu'il s'agisse de bénévoles, il leur est demandé des responsabilités et il convient qu'ils soient préparés au mieux.

Julie Malsert, Lorient : ce type de problématique remonte depuis plusieurs années et entendre à nouveau une obligation n'est plus entendable. Il existe des colloques, des Visio, Afin de voir comment garder des bénévoles, en avoir des nouveaux. Le bénévolat est « facile » lorsque nous disposons des outils or le système mis en place est tellement contraignant qu'il décourage les intervenants. Faire une formation d'une demi-journée Lorient / Roanne, ce n'est pas possible. Les clubs recevant sont en capacité de mettre du monde tout en prenant du plaisir. Avant de mettre des obligations mettons tout en œuvre pour que les bénévoles prennent du plaisir dans ce qu'ils font. Il n'est pas forcément utile de créer des formations pour tout ; l'apprentissage sur le terrain existe et les formations pour tout et rien, coûtent chères aux clubs tant en finance qu'en temps. Quant à utiliser un salarié, son temps sera mieux utilisé en intervenant dans les écoles que sur une table de marque. Quel sens à tout cela ? Lorsque nous recevons, nous préférons nous assurer de la bonne réception des équipes, de la mise en sécurité des arbitres avec toutes les difficultés que l'on peut rencontrer. Nous en sommes au stade où nous « budgétions » des amendes pour ne pas avoir respecté un point ou un autre ou lorsqu'un parent lors de la saisie d'un responsable de salle n'a pas vu que le nom proposé n'était pas au club et a donc généré une anomalie et une amende. Quand est-ce que cela va servir l'intérêt du handball et le bénévolat ?

J'ai beaucoup d'admiration pour les bénévoles de la ligue ; vous qui avez des tâches ingrates, et qui recevaient des remarques des clubs, je vous admire beaucoup, mais quand avancera-t-on autrement ?

Bernard Gallet : plus nous aurons des personnes formées, plus les personnes seront en sécurité ; par exemple, au basket ce sont des parents qui tiennent des tables de marque et qui ont suivi un stage d'une demi-journée ou une journée ; ils sont reconnus et ils perçoivent 10 € par match. Les parents n'ont pas besoin de cette indemnité et la reversent au club. Mais il est important que les personnes en responsabilité soient formées.

Florian Moreau : l'idée est de préparer les collectifs à ce type de fonction et d'avoir à la table de marque deux personnes formées.

US Beaupaire : je suis officiel de table de marque ; je suis partisan que nous ayons des personnes formées aux tables de marque. Avoir des parents sur ces postes signifie prendre une licence, payer une formation, mais aussi aller à Lyon, à Clermont-Ferrand et c'est un peu lourd. D'autre part, si nous

n'avons pas d'TtM nous avons une amende or cela n'est pas pris en compte dans les CMCD : il faudrait pouvoir intégrer ce point.

Patrick SIsNGLA : les CMCD sont un concept mis en place par la FFHandball ; nous devons voir avec la FFHandbal si nous pouvons modifier les différents points d'entrée retenus pour les CMCD.

Florian Moreau : effectivement au niveau de la COC, nous n'avons pas de moyen de valoriser les OTM et il est important que sur les catégories jeunes, il puisse y avoir des personnes formées et se peut être une préparation pour le niveau national.

CSAV Annecy : la difficulté est surtout à l'extérieur pour avoir un parent.

Hervé KERNEIS : en reprenant les débats, il apparait que les mots extérieur et obligation posent problème. Cela ne concerne que deux catégories et pour un niveau bien précis. Pour des niveaux qui se préparent au niveau national M18 championnat de France, pour les masculins. Peut-être peut-on ne garder que l'obligation de mettre en formation ? Si on écoute les arguments de Lorient, afin de privilégier les rencontres à domicile, quid des matches à l'extérieur sur lesquels il n'y aurait personne. Ce pourrait être une variante à la proposition en ne gardant que l'obligation à domicile.

CSAV Annecy : cela reste une personne formée et cela est obligatoire.

UODL Handball : dans la proposition initiale, cela ne concerne que la saison 2024-2025, mais figure aussi l'obligation de tenir ce rôle

Hervé KERNEIS : la saison prochaine sert à se préparer pour la saison suivante.

Lorient : le coût de la formation est encore de 40 €, à cela s'ajoute le déplacement ; comme cela concerne des bénévoles, ce sont les clubs qui prennent en charge financièrement. Nous sommes pris à la gorge financièrement en payant en permanence à la FFHandball, la ligue, le comité. Auparavant, le changement de maillot était appliqué sur l'équipe recevant ; il a fallu plusieurs années pour se rendre compte que nous perdions l'efficacité des sponsors dans ce cadre-là. Si nous devons encore attendre 15 ans pour se rendre compte que nous demandons aux bénévoles d'accompagner et de supporter ses équipes, mais en plus de les former... Nous allons demander à ces personnes d'aller en formation. Le peu de personnes qui seront formées devront être sur les tables de marque et cela va les décourager. Ne vous étonnez pas si des clubs trichent.

La résolution est soumise au vote en l'état

RÉSULTATS	
Résolution n° 5 de la COC : modification de l'article 19.2.3.3 (officiels table de marque)	
Rejetée	
Date du vote : 03/06/2023 - 16h42	Mode de scrutin : Public
Votants : 156	
Voix totales : 871	Non votés : 45
Voix exprimées : 751	Taux d'abstention : 8,6%
Majorité simple des voix exprimées	

Résolution rejetée

Vœu 4 / Accessions - Relégations en Plus de 16 ans

Dans les catégories adultes, le tableau générique suivant détaille le nombre d'accessions et celui variable de relégations vers les niveaux adjacents selon les résultats au niveau national.

Toute évolution du nombre d'accessions / relégations à l'interface Fédérale – Territoriale de la variable actuelle « 2 » en un nombre A d'accessions octroyées, induirait un nombre de relégations A+i de N3 MASCULINE, respectivement A+j de N2 FEMININE. Le nombre d'équipes reléguées est fonction du nombre de descentes depuis le niveau supérieur. Sauf disposition contraire, les modalités de

classement s'appliquent pour le championnat dans son ensemble, le comptage se faisant à partir du dernier club classé de la poule (y compris clubs mis hors championnat).

Les modifications proposées pour ls +16 as Division 1 et 2 :

- Les 2 meilleures équipes éligibles de chaque poule accéderont au niveau supérieur.
- Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement la remplace.

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023		Séance - 26/05/2023
Président :		
Secrétaire :		
Résolution n° 6 de la COC : modalités d'accèsion/relégation "plus de 16 ans"		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 16h44		Mode de scrutin : Public
Votants : 156		Non votés : 60
Voix totales : 871		Taux d'abstention : 13,5%
Voix exprimées : 693		
Majorité simple des voix exprimées		

Résolution adoptée

Excellence et Honneur Masculins :

Le meilleur premier sera déclaré champion de ligue. Les équipes classées 1ère et 2ème de chaque poule accéderont au niveau supérieur. Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement de la poule la remplace. Par exception à ce qui précède et à partir de la saison 2024-2025, lorsque cette disposition amène à sélectionner une dernière équipe classée dans sa poule à un rang strictement supérieur à celui des autres équipes non encore accédants mais éligibles parmi les autres poules, l'accèsion revient au vainqueur d'un match de barrage, organisé de préférence sur terrain neutre, entre cette équipe et la mieux classée des équipes éligibles des autres poules

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023		Séance - 26/05/2023
Président :		
Secrétaire :		
Résolution n° 7 de la COC : modalités d'accèsion "plus de 16 ans masculin" Excellence et Honneur		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 16h46		Mode de scrutin : Public
Votants : 156		Non votés : 58
Voix totales : 871		Taux d'abstention : 7,2%
Voix exprimées : 750		
Majorité simple des voix exprimées		

Résolution adoptée

Excellence M16 Féminin et M17 Masculins :

La modification proposée est la suivante :

L'accèsion n'est permise qu'à la condition d'avoir présenté en tant qu'officiel d'équipe sur au moins 50% des rencontres de poule haute un entraîneur titulaire ou en formation d'un des diplômes suivants : • le certificat « Former des jeunes » ou « Performer avec des adultes » ou

- le diplôme « Entraîneur interrégional jeune » ou « Entraîneur interrégional adultes » • Un Brevet d'État « mention Handball » ou le TFP6

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023	Séance - 26/05/2023
Président :	
Secrétaire :	
Résolution n° 8 de la COC : modalités d'accèsion "Excellence M16F et M17M "	
	Rejetée
Date du vote : 03/06/2023 - 16h48	Mode de scrutin : Public
Votants : 156	
Voix totales : 871	Non votés : 27
Voix exprimées : 727	Taux d'abstention : 13,4%
Majorité simple des voix exprimées	

Résolution **refusée**

PROJETS COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

Vœu 1 / Mode de paiement des notes d'arbitrage

Après une mise en œuvre positive sur la saison en cours, nous souhaitons étendre ce mode de paiement sur les adultes division et jeunes ligue (sur désignation de la CTA).

Le paiement par chèque restera possible. Pour les clubs qui souhaitent continuer à régler par chèque, il est demandé de bien vouloir se faire connaître auprès de la CTA.

Handball Ambérieu : j'ai une question sur des notes de frais pour lesquels il m'est présenté un bon de commande pour un repas sur un fast-food sur lequel il n'y a pas la TVA.

Thierry SCHUTTERS : ce type de frais n'est possible que pour le niveau fédéral ; au niveau territorial, les repas ne sont pas pris en compte.

Club « non identifié » : est-il possible de rappeler aux arbitres de bien vouloir être patient quant aux remboursements des notes ? Nous sommes parfois harcelés au bout de 15 jours.

Thierry SCHUTTERS : le rappel sera fait au moment des nouvelles instructions.

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023	Séance - 26/05/2023
Président :	
Secrétaire :	
Résolution n° 9 de la CTA : Expérimentation règlement par virement des notes de frais arbitrage	
	Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 16h53	Mode de scrutin : Public
Votants : 156	
Voix totales : 871	Non votés : 6
Voix exprimées : 865	Taux d'abstention : 0,0%
Majorité simple des voix exprimées	

Résolution **adoptée**

Vœu 2 / Indemnités des frais de déplacement

A l'instar du niveau fédéral, application des frais réels selon les modalités suivantes :

- Déplacement en véhicule remboursé selon les indemnités kilométriques du barème fiscal en vigueur, **plafonné à 5 CV** pour 2023-2024 (actuellement le montant est de 0.40 €/ km)

Au titre de la saison 2023-2024, barème fiscal en vigueur :

- 3CV et moins d x 0,529
- 4 CV d x 0,606
- 5 CV d x 0,636
- 6 CV d x 0,665
- 7 CV et plus d x 0,697

Les modalités de calcul ne changent pas :

- 1 seul véhicule à partir d'un point de rendez-vous
- Évolution sur la saison 2024-2025, plafonnement à 6 CV
- Évolution sur la saison 2025-2026, plafonnement à 7 CV
- Règle applicable à l'ensemble des matchs désignés par la CTA (hors délégation fédérale), donc jeunes et adultes

Club « non identifié » : suite à votre estimation précédente, avez-vous fait une estimation du surcoût complémentaire ?

Thierry SCHUTTERS : Non

Meximieux : l'indemnité était de 0.40 et va passer à 0.60 ; nous allons donc payer bien plus cher, soit une augmentation de 0.20 €. Un responsable de salle n'est pas indemnisé pour le travail ; il ne reçoit aucune indemnité à l'inverse de l'arbitre : le carburant a augmenté pour tous.

Thierry SCHUTTERS : pour les bénévoles, vous avez le dégrèvement de frais, déductible des impôts.

Montbrison : quel blocage car nous allons nous retrouver avec des véhicules ayant un nombre de chevaux très important.

Thierry SCHUTTERS : tout est précisé, avec un blocage par saison ; pour rappel en niveau division, rien n'a évolué depuis la fusion. Il s'agit aussi d'une demande des arbitres.

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023
Président :
Secrétaire :

Séance - 26/05/2023

Résolution n° 10 de la CTA : Indemnités de frais de déplacement : frais kilométriques

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 17h01
Votants : 156
Voix totales : 871
Voix exorimées : 788

Mode de scrutin : Public
Non votés : 14
Taux d'abstention : 7.9%

Résolution adoptée

Vœu 3 / Frais de péage

Frais de péage plafonnés à 50 % arrondi à l'euro le plus près si le nombre de kilomètres parcourus sur autoroute est supérieur à la moitié du kilométrage total du déplacement, si inférieur ou égal à 50 %, plafonnement à 25 %.

Les frais de péage sont pris en compte uniquement à partir du point de rendez-vous.

UODL Handball : quelles sont les règles de co-voiturage concernant les compétitions adultes et jeunes ?

Thierry SCHUTTERS : l'obligation des arbitres est de trouver un point de rencontre pour se rendre sur la compétition (au départ de l'un des arbitres ou un point de RDV commun à trouver) ; pour les jeunes un seul véhicule.

Christian EYMARD : il n'y a pas une contradiction entre passer aux frais réels et mettre les tickets de péage pour les impôts ?

Thierry SCHUTTERS : si vous êtes aux frais réels, il y a les tickets de péage et les cartes de carburant. Le barème fiscal ne comprend que l'indemnité kilométrique.

Club « non identifié » : les arbitres viennent parfois à deux véhicules alors qu'ils arrivent du même lieu et ils facturent donc les deux trajets

Thierry SCHUTTERS : c'est pour cela que le paiement par virement laisse le temps de vérifier et ne payer que ce qui est justifié. En cas de problème, vous transférez les informations et la note de frais à la CTA. Certains arbitres sont encore indemnisés avant le match, ce que nous vous déconseillons de faire.

Handball Vallée du Gier : les frais de péage sont pour tous les arbitres ou seulement pour un certain niveau ?

Thierry SCHUTTERS : pour tous les arbitres, évidemment en gardant les tickets de péage pour prétendre à un remboursement.

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023		Séance - 26/05/2023
Président :		
Secrétaire :		
Résolution n° 11 de la CTA : Indemnités de frais de déplacement : frais de péage		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 17h07		Mode de scrutin : Public
Votants : 156		
Voix totales : 871		Non votés : 8
Voix exprimées : 804		Taux d'abstention : 6,8%
Majorité simple des voix exprimées		

Résolution adoptée

Vœu 4 / Augmentation des indemnités d'arbitrage en division

Proposition d'une évolution sur 2 saisons (aucun changement depuis la fusion) :

- Actuellement 32 €
- Saison 2023-2024, +5€ soit 37 €
- Saison 2024-2025, +5€ soit 42

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023		Séance - 26/05/2023
Président :		
Secrétaire :		
Résolution n° 11 de la CTA : Indemnités de frais de déplacement : frais de péage		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 17h07	Mode de scrutin : Public	
Votants : 156	Non votés : 8	
Voix totales : 871	Taux d'abstention : 6,8%	
Voix exprimées : 804		
Majorité simple des voix exprimées		

Résolution adoptée

Vœu 5 / Indemnisation des accompagnateurs

Depuis plusieurs saisons, nous cherchions comment accompagner les jeunes arbitres tout en diminuant l'écart entre l'indemnisation des arbitres de celle des accompagnateurs. Nous avons mis en place 3 niveaux d'accompagnement avec trois niveaux d'indemnisation :

- Niveau sécurité à 30 €
- Niveau simplifié à 45 €
- Niveau complet à 60 €

CD 38 : qu'en est-il des indemnités kilométriques des accompagnateurs ? Le barème des arbitres a été revu à la hausse et quid des accompagnateurs ? Je suis accompagnateur depuis des années et je paie le carburant au même tarif que les arbitres, de même pour les péages.

Thierry SCHUTTERS : les frais de péage des accompagnateurs sont déductibles des impôts. Nous sommes au même niveau que pour les bénévoles de la ligue à 0.40 €. Ces lignes apparaissent sur les notes de frais. C'est un choix du CA de la ligue de mettre le montant de l'indemnité kilométrique à 0.40€/ km.

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023		Séance - 26/05/2023
Président :		
Secrétaire :		
Résolution n° 13 de la CTA : Indemnités de frais d'accompagnement		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 17h17	Mode de scrutin : Public	
Votants : 156	Non votés : 27	
Voix totales : 871	Taux d'abstention : 10,6%	
Voix exprimées : 752		
Majorité simple des voix exprimées		

Résolution adoptée

Thierry SCHUTTERS : je vous remercie pour ces votes. Nous avons conscience des impacts que cela aura pour vous. Lorsque nous avons augmenté les indemnités d'arbitrage, nous avons convenu que la contrepartie est que les arbitres soient plus attentifs aux bénévoles ; ce message sera à nouveau passé.

PROJET COMMISSION TERRITORIALE DE LA DISCIPLINE

Le règlement intérieur reprend les règlements fédéraux.

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023
Président :
Secrétaire :

Séance - 26/05/2023

Résolution n° 14 de la Commission Territoriale de discipline : règlement intérieur de la Commission Discipline

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 17h20
Votants : 156
Voix totales : 871
Voix exprimées : 738
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public
Non votés : 27
Taux d'abstention : 12,2%

Résolution adoptée

COMMISSION STATUTS É RÉGLEMENTATION

Vœu 1 / Ayants droits / Equipes en convention

Dispositif permettant à la ligue de désigner comme ayants droits pour évoluer en championnat de France M18 masculins et M17 féminins, **les équipes relevant de conventions entre clubs** (article 26.4 des Textes Réglementaires Fédéraux).

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023
Président :
Secrétaire :

Séance - 26/05/2023

Résolution n° 15 de la Commission Statuts et Réglementation : équipes en Conventions – Ayant-droits

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 17h21
Votants : 156
Voix totales : 871
Voix exprimées : 774
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public
Non votés : 62
Taux d'abstention : 4,0%

Résolution adoptée

Vœu 2 / Ayants-droits / Equipes en convention

La loi sport 2022-296 du 2 mars 2022 prévoit de nouvelles obligations pour les fédérations mais également les ligues régionales :

- Sur la parité des instances dirigeantes (art. 12.1.5)
- Sur la limitation des mandats des présidents (art. 17.1) – possibilité de 3 mandats maximum.
- Cette obligation n'est pas applicable aux comités
- Déclaration d'intérêt (art. 15)
- Défaillance à la suite de démissions de membres élus (art. 17.6)

L'AG fédérale 2022 a adopté la motion suivante : « Après débats et dans le respect des dispositions statutaires de chaque structure, l'assemblée générale fédérale se prononce en faveur de la compétence des conseils d'administration de la FFHandball, des ligues régionales et des comités

départementaux pour déterminer les principes et les conditions de rémunération de leurs dirigeants respectifs et notamment les dirigeants concernés ainsi que le montant des indemnités qui leur est alloué.

Les rémunérations éventuelles doivent être validées par le Conseil d'Administration

La résolution est soumise au vote

Date : samedi 3 juin 2023		Séance - 26/05/2023
Président :		
Secrétaire :		
Résolution n° 16 de la Commission Statuts et Réglementation : modification des Statuts de la Ligue		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 17h24		Mode de scrutin : Public
Votants : 156		
Voix totales : 871		Non votés : 40
Voix exprimées : 805		Taux d'abstention : 3,0%
Majorité simple des voix exprimées		

Résolution adoptée

SERVICE FINANCIER

- 54 % des clubs paient par trimestre ; les autres clubs paient sur 8 ou 9 mois (prélèvement mensuel), alors que nous avons des prélèvements par la FFHANDBALL à hauteur de 80 % avant le 31/12 de l'année civile ; nous faisons une avance de trésorerie.

Afin de faciliter la trésorerie de tous, il serait souhaitable que vous passiez tous à un prélèvement mensuel à partir d'octobre (paiement sur 8 mois pour les adhésions qui sont payables immédiatement par les licenciés.

Cela ne changerait pas le reste des paiements, à savoir :

- Mutation : paiement avant la validation
- Affiliation et engagement : à réception de facture
- Il est difficile après un bilan déficitaire, de vous soumettre un budget déficitaire, lié à une forte baisse de nos aides institutionnelles. Le budget est présenté par commission, avec au fil de la saison, un suivi mensuel réalisé / budget mois par mois. En septembre, sera prévue une nouvelle situation intermédiaire afin de réajuster éventuellement le budget, mais surtout pour suivre les dépenses. Les dépenses non prévues au budget ne seront pas acceptées sauf si elles génèrent des recettes exceptionnelles.

Les tarifs

Le prix moyen d'une licence à la ligue est de 19.60 € ; ce prix n'a pas varié depuis la fusion (sauf l'an dernier avec une diminution sur la licence dirigeante). Nous proposons une augmentation de 1 € sur les licences non-dirigeantes.

Les tarifs ont également été augmentés par la FFHandball.

Handball Vallée du Gier : concernant le tarif des baby-hand, c'est étonnant car rien n'est proposé et cela fait un tarif élevé.

Hervé KERNEIS : effectivement, il n'y a pas de compétition, mais sur ce type de catégorie, il est nécessaire d'avoir des personnes formées qui sont parfois des salariés. De plus, nous avons fait le choix de généraliser l'augmentation.

Handball Club Vallée du Gier : la formation est prise en charge par les clubs.

Hervé KERNEIS : cela est vrai mais la ligue met en place des formations pour lesquelles une partie est prise en charge par la ligue. Nous avons choisi de mettre 1 € pour toutes les catégories sans détailler catégorie par catégorie

US Die : je trouve les tarifs dirigeants exorbitants

Daniel SENELOZE : les tarifs avaient déjà été baissés l'an dernier.

Meximieux Handball : l'an dernier, nous avons déjà évoqué ce point et une commission devait être mise en place afin d'étudier cela de manière plus globale. Qu'en est-il ?

Alain RIPERT : la proposition avait été faite pour la mise en place d'une commission concernant l'étude des adhésions à la ligue ; cette proposition avait été refusée. L'an dernier, nous avons fait une seconde proposition soumise à une seconde assemblée générale, après validation du Conseil d'Administration.

Les tarifs sont soumis au vote :

Date : samedi 3 juin 2023		Séance - 26/05/2023
Président :		
Secrétaire :		
Résolution n° 17 : Adoption des tarifs		Adoptée
Date du vote : 03/06/2023 - 17h36		Mode de scrutin : Public
Votants : 156		Non votés : 21
Voix totales : 871		Taux d'abstention : 4,4%
Voix exprimées : 812		
Majorité simple des voix exprimées		

Les tarifs sont adoptés

Les autres tarifs n'ont pas évolué.

Le budget

Nous avons présenté, commission par commission, la ligne de dépenses ainsi que la ligne de recettes et nous ne présentons que les grandes lignes et reprenons ce qui a pu être proposé en amont

Le budget 2023 est déficitaire pour 173 206 € ; ce budget ne prend pas en compte les amendes qui viendraient en plus.

Ce budget a été travaillé très longuement afin de s'approcher le plus près possible de la réalité et surtout pour le réduire, en travaillant avec notre nouveau DGS, Géraud MOUSNIER sur l'optimisation des moyens humains et matériels.

Nous avons peu de leviers de recettes ; l'un des postes possibles serait les stages vacances mais le fait d'en créer davantage nous ferait entrer en compétition avec vos propres structures, ce que nous ne souhaitons pas.

Le partenariat est difficile à mettre en place, à l'inverse de vos événements pour lesquels vous pouvez avoir des leviers financiers.

Nous mettons tout en œuvre ensemble pour améliorer ces chiffres et préparer l'avenir au mieux en allant chercher des ressources complémentaires sans vous faire concurrence.

UODL Handball : le budget de l'ITFE m'interpelle avec un montant de dépenses de 443 000 € ; les supports sont essentiellement faits par les bassins, les formations sont assurées par les bassins.

Comment se fait-il que ce montant soit si élevé à la ligue alors que les prestations sont assurées par ailleurs ?

Bernard Gallet : cela est dû essentiellement au fait que c'est la ligue qui paie les prestations. Chaque fois que vous payiez 5 € de l'heure, nous reversons 4 € au comité, sachant qu'une formation coûte plutôt entre 15 et 20 €. Nous n'avons pas voulu augmenter le montant de cette prestation. A compter de septembre, le Niveau de Prise En Charge (NPEC) pour les formations professionnelles va passer de 6 000 € à 8 000 € par apprenti, ce qui nous permettra d'avoir plus de recettes.

Sur les 386 000 € de recettes, 200 000 € sont sur le secteur professionnel et le reste sur le secteur non professionnel. Nous avons engagé une démarche qualité et ce, sur trois ans, afin d'améliorer le fonctionnement de notre service. Nous avons environ 180 intervenants venant des comités, des clubs, des auto-entrepreneurs, cela pour seulement 4 ETP propres à la ligue.

Nous pensons vous présenter un plan sur trois ans l'année prochaine quant à l'optimisation que nous pourrions apporter. Nous espérons améliorer la prime de performance / secteur professionnelle.

Nous pouvons aussi opter pour d'autres solutions : augmenter le coût de la prestation ou diminuer celle versée aux intervenants. Certains métiers dans le handball rapportent, d'autres coûtent ou plutôt consistent en un investissement.

Ambérieu : avez-vous pu faire une projection sur plusieurs années et savez-vous dans quel délai nous pourrions revenir à l'équilibre et par quels moyens ?

Daniel SENELOZE : nous ne sommes pas penchés sur les années à venir mais dès septembre, nous allons travailler sur 2024 ; notre mandat se termine en 2024 et nous ne connaissons pas les projets de la future équipe. Pour autant, nous travaillons avec le DGS pour avoir cette projection à moyen terme, malgré toutes les difficultés que nous rencontrons.

Hervé KERNEIS : effectivement nous serons en fin de mandat mais nous allons faire un travail de fond afin de préparer le terrain pour la prochaine équipe. Nous perdons une partie de nos subventions notamment sur le PPF et nous nous restructurons en prenant en compte ces éléments. L'une des réflexions en cours est « comment faire la même qualité mais avec des moyens différents » ? Comment mutualiser les différents sites filles / garçons ? Ces réflexions prennent du temps. L'équipe d'aujourd'hui se positionne pour sortir des constats en 2024 et amener des pistes d'évolution à différents niveaux. La formation des joueurs est faite par les clubs ; nos sites nécessitent des intervenants CTF, CTS, acteurs des comités, des clubs. La question est posée : peut-on faire aussi bien avec moins de moyens ? Et sinon, nous nous structurons pour y arriver.

Nous espérons, d'ici quelques mois, pouvoir proposer des projets pour le bureau exécutif actuel et la prochaine mandature.

Nous devons retrouver un équilibre financier rapidement et un travail est déjà lancé entre élus, et salariés afin d'atteindre cet objectif.

Le budget est soumis au vote

Date : samedi 3 juin 2023
Président :
Secrétaire :

Séance - 26/05/2023

Résolution n° 18 : Adoption du budget prévisionnel 2023

Adoptée

Date du vote : 03/06/2023 - 17h54
Votants : 156
Voix totales : 871
Voix exprimées : 766
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public
Non votés : 14
Taux d'abstention : 10,4%

Le budget est adopté

EVOLUTIONS GEST'HAND

La saison administrative a été lancée et comme l'an dernier les membres du bureau ont été effacés et vous devrez les renseigner. Vous devrez aussi saisir vos tarifs de licence afin de pouvoir valider vos licences. Les différents moyens de paiement doivent être renseignés ainsi que les différents types de pratique.

Nous vous demandons de bien vouloir saisir vos salariés (dernier onglet / Administrative de la structure).

Nous vous demandons aussi de bien vouloir renseigner vos réseaux sociaux, avec la nouvelle version du site FFHandball les informations seront remontées. Par ce biais, une personne pourra directement saisir son identité et générer une licence.

Pour un nouveau licencié, pensez à bien vérifier son identité et passer par « Recherche individu » et vérifier qu'il n'était pas licencié à l'étranger (attention aux amendes).

Pour un mineur, les informations arrivent sur le courriel du responsable légal 1.

L'historique des adresses postales est conservé (gestion des mutations et retours aux clubs).

Paula Barata rappelle :

- Une licence blanche ne peut être validée que si la licence principale est validée.
- La qualification d'un(e) licence est à J+1 / validation ; attention à bien télécharger tous les documents nécessaires au dossier
- Si vous faites une mutation sans les documents, aucune action ne pourra être faite pour la ligue.

Pour le **renouvellement d'une licence** : si les documents ne changent pas, le club valide le dossier et, grâce à la signature électronique, le licencié est qualifié automatiquement : il n'y aura aucune intervention de la ligue

Mutation :

- La période est du 1^{er} juin au 31 juillet
- La demande de gratuité doit être faite au moment de la saisie de la mutation.
- Elle est gratuite pour tout licencié(e) né(e) en 2011 ou après

Mutation Hors période (au-delà du 31 juillet) : si le club quitté ne répond pas dans les 7 jours qui suivent l'avis (alerte dans Gest'Hand), la mutation est acceptée par défaut. La mutation peut être activée dès lors que le club répond avant 7 jours.

Pensez à proposer l'assurance complémentaire à vos licenciés.

Firminy : de toute façon, vous attendez toujours les 7 jours pour les mutations hors période.

Paula Barata : si le club ou l'équipe n'existe plus, vous pouvez valider la mutation et le délai de 7 jours tombe. Plusieurs fois par an, nous avons des appels de clubs qui nous demandent de ne pas valider une mutation car la personne n'a pas réglé son adhésion, mais la ligue n'a aucune action possible ; c'est le club qui a validé la licence. C'est bien à vous d'être vigilant.

Fontaine Handball : peut-on refuser une mutation hors période, notamment si le club répond non dans les 7 jours ?

Paula Barata : il faut avoir une très bonne raison pour la refuser, mais je n'en connais pas. Ce pourrait être une sanction disciplinaire ou pénale ; une raison économique n'est pas valable.

Fontaine Handball : en fait, la question se pose pour une personne ayant eu un comportement déplacé et pour lequel nous ne souhaitons pas qu'une autre structure en subisse les conséquences.

Paula Barata : il faut préparer un dossier afin que la commission statue.

Assurances : nous vous conseillons de conserver celle proposée par la FFHandball : le transport ou l'évacuation d'un joueur est pris en charge en totalité ; les jeunes en pôle ont obligation de l'avoir. Les clubs ont obligation de proposer les options complémentaires possibles.

Prise en compte des CMCD : un arbitre ou un technicien qui mute continue à être comptabilisé pour le club quitté sauf demande spécifique à faire via un formulaire spécifique.

Honorabilité : elle est obligatoire pour toute personne ayant un rôle d'encadrement (arbitre, dirigeant, entraîneur, ...). Cette année elle est rattachée à l'individu et non pas à la licence et peut être remplie lors de la création de la licence ou à n'importe quel moment au cours de la saison.

Il ne sera pas possible d'activer un arbitre ou de saisir un entraîneur dans le module « équipe » si l'honorabilité n'est pas faite.

Un code promotion pour Handball TV pour les 150 000 premières licences.

Supports :

- Technique → <https://support.ffhandball.org>
- Statistiques → <https://extraction.gesthand.net/>

UODL Handball : dans les extractions, ne figurent pas tous les officiels de la feuille de match ; ce point va-t-il évoluer ?

Le point sera remonté. Beaucoup de demandes sont en cours auprès du service informatique.

Question sur les licences indépendantes, arbitres de plus de 55 ans, loisirs, ... : le vote a-t-il eu lieu lors de l'AG fédérale ?

Thierry SCHUTTERS : cela a été validé en CA fédéral et adopté sans passer par l'AG et les informations ont été transmises aux arbitres.

Clôture de l'AG et AG Elective 2024

L'assemblée générale aura lieu le 15 juin 2024 et l'assemblée élective aura lieu courant octobre.

Je vous remercie et laisse la parole à Bertrand GILLE.

Bertrand GILLE : je fais partie de l'écosystème AURA et je tiens à remercier les salariés, les élus car j'ai conscience du travail mené pour que cette journée puisse se dérouler dans les conditions dans lesquelles elle s'est passée.

Merci pour l'accueil et le travail proposés.

Merci pour l'énergie et l'enthousiasme portés par les débats ; nous avons été dans la projection, des contraintes mais toujours dans le but d'avancer et ensemble.

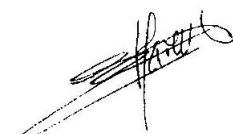
Belle fin de journée à tous.

Alain RIPERT : je vous souhaite une bonne fin de saison et de bonnes vacances méritées. Bon retour à tous.

Fin de l'AG à 18h30

Eliane HARENT, Secrétaire Générale

Alain RIPERT, Président



Clubs présents

5101001	AMBERIEU HBC
5101003	BELLEY HBC
5101004	BOURG HANDBALL
5101005	CHATILLON VAILLANTE HANDBALL
5101007	HBC GESSIEN-FERNEY VOLTAIRE
5101012	MONTLUEL RACING CLUB HANDBALL
5101013	OYONNAX US HANDBALL
5101015	DOMBES HANDBALL
5101021	COTIERE HANDBALL
5101025	HAND BALL TREVoux SAONE VALLEE
5107013	LE POUZIN HB 07
5107015	AS RUOMS VALLON HANDBALL
5107023	HB 07 LE TEIL
5107024	HB GUILHERAND GRANGES
5107028	HB RHONE EYRIEUX ARDECHE
5107032	HBC ANNONEEN
5107035	HANDBALL CLUB LAMASTROIS
5107038	HANDBALL DU VIVARAIS
5115009	SAINT MAMET HAND EN CHATAIGNERAIE CANTALIENNE
5115018	SAINT-FLOUR HANDBALL
5115030	HANDBALL NORD LOZERE
5126022	LIVRON HANDBALL
5138068	HBC ECHIROLLES-EYBENS
5138069	PAYS VOIRONNAIS HANDBALL
5142006	FIRMINY VALLEE DE L ONDAINE HANDBALL
5142010	ROANNE RIORGES HANDBALL
5142013	ST CHAMOND HANDBALL PAYS DU GIER
5142016	HANDBALL ST ETIENNE METROPOLE 42
5142020	VALLEES DU GIER HB
5142023	SORBIERS SAINT-JEAN TALAUDIERE HANDBALL
5142030	PELUSSIN HBC PILAT
5142031	ROCHE ST GENEST HBC
5142036	MONTBRISON COS HANDBALL
5142038	MONTEIL HAND BALL US
5142039	HEANDAIS HAND BALL CLUB
5142043	HANDBALL LOIRE SEMENE
5142045	SAINT-ETIENNE HANDBALL
5142048	HANDBALL BONSON CLUB
5143003	HANDBALL CLUB LOIRE MEZENC
5143004	HBC BRIVADOIS
5143007	HBC LANGEAC
5143019	HBC LOUDES
5143021	HBC ST JULIEN CHAPTEUIL
5143032	HBC LANGOGNE LAFAYETTE
5143045	HANDBALL SUC BEAUX YSSINGEAUX
5163008	HB CHAMALIERES
5163017	AL AUBIERE HANDBALL
5163026	HANDBALL CLUB PERIGNAT
5163035	HANDBALL CLUB AMBERTOIS
5163041	HANDBALL CLERMONT AUVERGNE METROPOLE 63
5169001	PAYS DE L ARBRESLE HB
5169002	AS LYON CALUIRE
5169005	ASUL VAULX EN VELIN

5169006	UODL HANDBALL
5169007	VENISSIEUX HANDBALL
5169008	VILLEFRANCHE HANDBALL BEAUJOLAIS
5169009	VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION
5169016	CIVRIEUX HANDBALL CLUB
5169021	ES GENAS AZIEU HANDBALL
5169022	GENAY AS HANDBALL
5169032	MERMOZ RACING CLUB
5169035	MIONS HANDBALL
5169036	MARCY L ETOILE HB
5169044	ST FONS CO
5169045	ST GENIS LAVAL AL HANDBALL
5169047	ST JULIEN DENICE GLEIZE HB
5169049	ST PRIEST HANDBALL
5169055	PAYS VIENNOIS HBC
5169063	HANDBALL ST MAURICE L'EXIL
5169065	VAULX EN VELIN HANDBALL CLUB
5169066	SPORTING VILLETTE
5169068	HBC CREMIEU
5169069	HANDBALL CLUB DE CHAPONNAY
5173001	HBC AIX EN SAVOIE
5173003	US ALBENS HANDBALL
5173012	LA MOTTE SERVOLEX HB
5173021	CHAMBERY SAVOIE HB
5173025	HB ROCHETTOIS
5173030	ASS ALBERTVILLE UGINE
5173033	VAL DE LEYSSE
5174002	ANNECY CSAV HANDBALL
5174004	EVIAN SPORTS HANDBALL
5174016	HBC PAYS ROCHOIS
5174017	HBC LA FILLIERE
5174018	ANNECY HANDBALL
5174036	ARVE-GIFFRE HANDBALL
5103004	CLUB SPORTIF COSNOIS
5103011	HANDBALL VARENNES ST-POURCAIN
5103018	HANDBALL CLUB GANNATOIS
5103025	HAND ENSEMBLE VAUX
5126005	HBC LORIOLE
5126011	FORMATION ALBONNAISE ET RAMBERTOISE HANDBALL
5126013	VALENCE HANDBALL
5126016	US DIE HANDBALL
5126019	ATOM SPORT ENT. TRICASTIN HB
5126024	HB ETOILE/BEAUVALLON
5126029	MONTELMAR CLUB HANDBALL
5126030	HANDBALL CLUB CHABEUIL
5126035	HANDBALL CLUB SAINT MARCELLOIS
5138002	US ST-EGREVE HANDBALL
5138004	ISLE D'ABEAU SPORTS HANDBALL
5138005	US BEAUREPAIRE HANDBALL
5138007	CS BOURGOIN JALLIEU HB
5138011	HBC COUBLEVIE
5138016	AS FONTAINE HANDBALL
5138021	MEYLAN HANDBALL
5138024	HANDBALL CLUB PONTOIS
5138035	US VIZILLE HB

5138040	HAND BIEVRE TERRES FROIDES
5138043	CS MORESTEL HANDBALL

Clubs présents ne pouvant pas voter

5101010	MEXIMIEUX HANDBALL
5138046	HBC THEYS
5169013	BRON HANDBALL
5169014	CORBAS HANDBALL CLUB
5169031	HANDBALL CLUB DE LYON
5169048	ST LAURENT DE CHAMOUSSET HBC
5169072	HAND'I LYON
5174005	THONON ALPES CHABLAIS HB
5126002	HANDBALL BOURG DE PÉAGE 26
5126028	HBC ST DONAT
5126036	RHODIA-CLUB HB PAYS ROUSSILLONNAIS

Clubs représentés

5101002	BELLEGARDE HANDBALL CLUB
5101030	MONTREAL HANDBALL
5103027	CERILLY HANDBALL
5107004	AS CHARMES ST GEORGES HB
5107009	GUILHERAND-GRANGES ARDECHE HANBBALL
5107011	AS LES OLLIERES HB
5107014	SC PRIVAS HANDBALL
5107019	HB TAIN VION TOURNON
5107034	HANDBALL CLUB SABLONS-SERRIERES
5107039	TILLEUL HANDBALL CLUB
5107043	HANDBALL CHOMERAC
5115001	HANDBALL CLUB DES VOLCANS
5115003	HANDBALL CLUB MAURIACOIS
5115007	HBC MURAT
5126041	ASSOCIATION MEOUGE HANDBALL
5138014	RC DOMENE HB
5138070	BIEVRE HANDBALL
5142004	CHAZELLES HANDBALL 96
5142009	LA RICAMARIE AL
5142037	FEURS HANDBALL
5143017	HANDBALL CLUB LANDOS
5143039	HBC SAUGUES
5163001	STADE CLERMONTOIS HANDBALL
5163002	US ISSOIRE HANDBALL
5163011	HBC RIOMOIS
5163018	HANDBALL CLUB COURNON D'AUVERGNE
5163027	LIVRADOIS FOREZ HANDBALL CLUB
5163042	HANDBALL CLERMONT METROPOLE
5169017	DRACE HANDBALL AS
5169043	LYON HANDBALL
5169050	TARARE CSL HANDBALL
5169062	AS CREPIEUX RILLIEUX HB
5169064	LYON 5 HANDBALL
5169073	ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS DE LYON
5173006	HANDBALL CLUB BOURGETAIN
5173011	CA MAURIENNE
5173031	SAINT GENIX - AOSTE HB

5173034	MONTMELI'HAND
5173036	HBC SAINT-PIERRE CHAMOUX
5174001	CRUSEILLES HANDBALL CLUB
5174008	ANNEMASSE HANDBALL
5174011	CLUB SPORT ET LOISIRS BONS EN CHABLAIS
5174020	HBC DE RUMILLY
5174027	THONES HANDBALL
5103001	ETOILE DES SPORTS MONTLUCON HANDBALL
5103010	BLANZAT SPORT MONTLUCON
5103015	AMICALE SPORTIVE MONTMARAUULT SECTION HAND
5126009	HBC SUZE LA ROUSSE
5126012	ATHLETIC HANDBALL ST VALLIER
5126015	HB BOURG LES VALENCE
5126017	HANDBALL CLUB ROMANAIS
5126039	HANDBALL CLUB CREST PAYS DE SAILLANS
5138009	HANDBALL CLUB CHIRENS
5138026	AC SEYSSINET HANDBALL
5138034	AS HB VILLEFONTAINE
5138039	HB PAYS DE ST MARCELLIN
5138041	HBC CROLLES GRESIVAUDAN
5138066	SAINT MARTIN D'URIAGE HANDBALL

Clubs représentés ne pouvant pas voter

5142014	ST SAUVEUR EN RUE
5142018	SIGOLENOIS HBC
5143052	SAINT GERMAIN BLAVOZY HAND BALL
5169034	MEYZIEU HANDBALL US
5174007	HBC M'HAND-ALLAZ
5174033	CHAMONIX HANDBALL CLUB
5174035	POISY HAND BALL
5138052	GRENOBLE SMH METROPOLE ISERE

Clubs absents

5101020	REVERMONT HANDBALL CLUB
5107037	VIVI-HAND
5107040	HANDBALL CLUB SAINT AGREVE
5107042	ENTENTE ARDÈCHE MÉRIDIONALE HANDBALL
5107044	HANDBALL CLUB CHEYLARIS
5107045	MONTPEZAT HANDBALL CLUB
5115006	HANDBALL CLUB MAURS
5115020	NRJ
5115028	HANDBALL CHAUDES AIGUES
5142002	BOEN A L
5142049	SAINT-ETIENNE HANDBALL LOISIR MIXTE
5143006	HBC DU HAUT-VELAY GRANITIQUE
5143038	HAND ST DIDIER
5143054	HANDBALL OLYMPIQUE LE PUY CHADRAC
5163021	AS ROMAGNATOISE HB
5163030	MANZAT COMMUNAUTE HAND
5163031	CHATEL HANDBALL CLUB
5163039	AMICALE CHAMPANELLOISE HBC
5163043	CLUB HANDBALL PONT DU CHATEAU LEMPDES
5163044	HANDBALL CEYRAT
5163045	HANDBALL CLUB DE VEYRE-MONTON

5169003	DECINES HANDBALL CLUB
5169012	BEAUJOLAIS VAL DE SAONE HANDBALL
5169018	ECHALAS HBC
5169024	LIMAS HANDBALL
5169038	MORNANT HBC
5169042	ST CYR / ST DIDIER HBC
5169046	ST GEORGES HANDBALL
5169051	AMPLEPUIS HBC
5169054	QUINCIEUX MJC
5169071	HEYRIEUX HANDBALL
5173018	CHE YENNE HANDBALL
5173032	HANDBALL CLUB AIME TARENTEISE VANOISE
5174015	HBC SALLANCHES
5174032	HANDBALL CLUB DU GENEVOIS
5103012	VICHY COMMUNAUTE HANDBALL
5103014	HAND BALL YZEURE
5126034	ASSOCIATION SPORTIVE DIEULEFIT-BOURDEAUX HAND
5138063	HANDBALL CLUB PAYS D'ALLEVARD
5138065	HANDBALL CLUB 4 MONTAGNES
5138067	AS MEYRIEU CHATONNAY HB